

# L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

Journal du 31 juillet  
au 6 août 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6275 - 58<sup>ème</sup> année

## PORTO LATINO

SAINT  
FLORENT

5678  
AOUT 09



FEMI KUTI  
LA 33 LURA  
AMADOU  
ET MARIAM  
ROY PACI GORAN  
BREGOVIC  
TRYO DJ OIL  
PANTEON ROCOCO

FESTIVAL DE MUSIQUES LATINO ET D'AILLEURS

[WWW.PORTO-LATINO.COM](http://WWW.PORTO-LATINO.COM)

# 11<sup>ème</sup> PORTO LATINO

## SUR LES REMPARTS, DES AIRS D'AILLEURS

L'affiche réalisée par Jean-Christophe Filippini en dit long : portrait vivant de ce que toutes les musiques portent en elles de fête et de joie, dans un joli méli-mélo de couleurs et de sons. C'est ainsi que les organisateurs ont voulu Porto Latino, jusque dans sa 11<sup>ème</sup> édition plus que jamais ouverte au monde et à toutes les sensibilités artistiques. Pour autant, la manifestation n'a pas lâché le site historique qui l'a vue naître au cœur d'un golfe qui reste un point de départ emblématique vers d'autres mondes.

Ce mercredi 5 août, à **Saint Florent**, les lumières de la **Citadelle** se porteront d'abord sur le grand **Femi Kuti** et ses 16 musiciens attendus depuis 3 ans déjà à **Porto Latino**. Le showman nigérian, digne fils de **Fela** (artiste engagé ayant dénoncé la corruption, la dictature et l'emprise des multinationales en **Afrique** et comptant comme l'un des fondateurs de l'afrobeat), baptisera donc cette 11<sup>ème</sup> édition par une invitation à écouter l'**Afrique** d'aujourd'hui, au fil d'un groove irrésistible emporté par des cuivres décapants.

Il emboîtera ainsi le pas à **Havana d'Primera**, formation dirigée par **Alexander Abreu**, actuel trompettiste de **Chucho Valdès** et artiste reconnu qui, aux côtés de musiciens dont la plupart ont joué avec **Isaac Delgado**, fera vibrer son île dans la nôtre, aux sons de la sacro-sainte salsa.

Le lendemain, l'**Afrique** s'invitera à nouveau sur scène pour faire de **Saint-Florent** sa capitale, le temps de deux concerts : celui de **Lura**, Capverdienne flirtant avec le **Brésil** (elle a notamment travaillé avec **Caetano Veloso** et **Marisa Monte** et on la compare volontiers à **Cesaria Evora**) mais restant

fidèle à la langue créole ; puis celui d'**Amadou** et **Mariam** qui, après un «**Dimanche à Bamako**» (produit et réalisé avec la participation de **Manu Chao** et qui a propulsé le duo somalien au sommet des charts en **France** avec, dans la foulée, une **Victoire de la Musique** et deux **BBC Radio 3 Awards** dans la catégorie World Music) se feront un plaisir de nous conduire ce jeudi au **Mali**, en nous souhaitant la bienvenue, comme sur leur tout nouvel album, fruit de collaborations avec des artistes tels que **Keziah Jones** qui enflamma tout récemment **Patrimoine**.

Vendredi 7 août, **Porto Latino** accueillera pour la toute première fois l'**Italie**, avec **Roy Paci**. A découvrir, ce musicien aguerri, trompettiste de **Manu Chao**, mélange avec bonheur les sons de la **Jamaïque** et ceux de la **Sicile** traditionnelle. Après lui, ce sera au tour de **Goran Bregovic**, rock star yougoslave ayant composé les BO des films cultissimes d'**Emir Kusturica**, «**Le temps des Gitans**» et «**Arizona Dream**», d'ouvrir avec son «**Orchestre des mariages et enterrements**», tout en mélangeant toujours les genres, la **Corse** sur les **Balkans**.



Enfin, pour la soirée de clôture, **Porto Latino** fera honneur au **Mexique** et à la **France**: d'abord avec **Panteon Rococco**, groupe fondé en 1995, tenant son nom d'une nouvelle d'**Hugo Arguelles** et ayant fait sien un super métissage musical fait de ska à la sauce latine, punk, reggae et rock ; puis avec **Tryö**, combo parisien à l'assise rythmique unique qui, sur fond de reggae, s'inscrit dans la lignée du cabaret influencé par **Higelin**, **Renaud**, **Brassens** et autres **Brel**. Un dernier concert très attendu au cœur d'une tournée française événementielle devant passer par **Bercy**, en décembre prochain.



Femi Kuti



Goran Bregovic et ses musiciens



Tryö

## ET DÉPAYSEMENT

MUSIQUE

En 10 ans d'existence, Porto Latino a su établir des liens de prestige avec l'île de Cuba, le Brésil, l'Afrique, l'Espagne, Puerto Rico, le Venezuela, l'Argentine, le Mexique, la Colombie... D'Alfredo Rodriguez (décédé en 2006), qui fut la première tête d'affiche de la manifestation, à Ibrahim Ferrer, star du Buena Vista Social Club, en passant par Eddie Palmieri, Portoricain d'origine corse, Yuri Buenaventura, trois fois au rendez-vous, ou encore Jimmy Cliff, Johnny Clegg, Cesaria Evora et Sergent Garcia, de célèbres musiciens ont laissé là leur empreinte. Mais la manifestation est aussi l'occasion de découvrir de petites perles de scène (ce fut le cas l'an passé, avec Sandra Nkaké) en même temps que de passer un bon moment fait d'ambiances exotiques type «**mojito-salsa**» ou encore «**oasis latino-berbère**», comme dans El Gran Bar Porto Latino ou au comptoir Saint-Florent Marrakech. Et puis, il y a le «**Bar champagne**» où les serveurs sont des acteurs, tous kidnappés des plateaux et des studios pour venir jouer les grandes scènes de ce bal tropical. Vous y croiserez peut-être votre idole !

## AU SOMMAIRE



### 4 D'un mercredi à l'autre

Des incendies à la venue de Xavier Bertrand, en passant par la mise en examen de Jacques Mariani, retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire

- 6 **Paesi di Corsica** : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages
- 7 **Histoire** : commémoration du premier exil de Pascal Paoli à Moriani
- 8 **Marque-page** : de quelques pistes de littérature à emprunter
- 9 **Musica**  
Zoom avant sur le 2<sup>ème</sup> album d'Anghjula Potentini intitulé "Fiara", "flamme" d'une tournée au coeur de nos villages, à ne pas manquer durant ce mois d'août
- 10 **Le Bloc-Notes de Christian Gambotti** : petites réflexions en prise avec notre temps
- 12 **Sviluppu** : rendez-vous avec A Fiera di u turismu campagnolu



## Entre nous

Par Pierre Bartoli



La Corse, comme beaucoup de régions en Méditerranée, aura connu un mois de juillet placé sous le signe des flammes que des mains criminelles, par cupidité, par jeu ou dramatique stupidité ont allumées ici et là, ravageant des milliers d'hectares de maquis, de forêts, semant larmes, douleur et désolation ! Face aux incendies, le courage, l'abnégation et l'audace des sapeurs-pompiers et

des populations sont exemplaires autant qu'ils paraissent sur le moment insignifiants eu égard à la force des vents qui, dans tous les cas, accentuent les risques et les difficultés, multipliant les drames humains.

Les moyens, aussi coûteux qu'ils soient, ne seront jamais en adéquation avec la réalité s'ils ne viennent pas en complément d'un travail de longue haleine visant à anticiper les situations.

Le feu ne doit plus être une fatalité répétitive mais l'objet d'une attention permanente des pouvoirs publics comme de celle de la population.

La parure végétale de nos régions est trop souvent laissée au bon vouloir de la nature, alors que les collectivités ont le devoir de créer les conditions d'accès, de mettre en place des zones de pare-feu, des bornes à incendies adaptées et de favoriser un travail minutieux visant à un démaquisage systématique et à débroussaillage organisé.

Il faut renforcer et diversifier les actions de prévention et les capacités d'intervention.

La guerre au feu se prépare toute l'année et se mène en fonction d'une stratégie globale, individualisée ensuite.

La Corse a déjà payé un lourd tribut au feu. Les années passent et les constats demeurent identiques !

Certes, désormais, la justice commence à s'exercer et l'on peut espérer... qu'elle devienne exemplaire. Mais l'éradication des incendies, l'échéance venue, reste aussi une affaire d'éducation. L'homme a besoin qu'on lui explique dès le plus jeune âge le respect d'autrui comme le respect de la nature, les deux allant de pair.

Un travail de longue haleine ! Et toutes les considérations pèsent peu quand on voit l'étendue des dégâts matériels et les drames humains que ceux-ci ont entraînés !

### DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex  
Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38  
e-mail : redaction@informateurcorse.com  
Site web : www.corse-information.info

Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92  
e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98  
FONDATEUR : Louis Rioni +  
SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

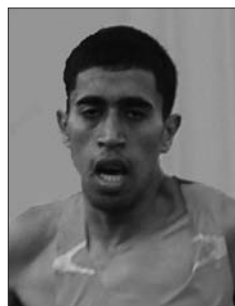
RÉDACTION : 04 95 32 89 90  
COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET  
ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 I 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -  
Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)

Prix HT de la ligne d'annonce légale :  
Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT  
(calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)



Mourad Amdouni à Berlin ! Pour la première fois de son histoire, l'athlétisme insulaire verra l'un de ses ressortissants représenter la France dans les phases finales d'un Championnat du monde. Les 19 et 22 août 2009, l'athlète de l'A.J.Bastia, sur 5000m, sera confronté aux autres ténors de la spécialité ! A vingt ans, l'élève d'Afid Hammaoui, confirme au plus haut niveau et démontre que, depuis notre île, il est possible d'aller haut et loin !

Avec la Communauté d'Agglomération de Bastia, qui a su prendre le relais de la municipalité de Zonza, Mourad peut se préparer aux échéances vers lesquelles le conduit son talent, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Le haut niveau a ses propres exigences. Un véritable "staff" doit se mettre en place, pour ne rien négliger. La performance a un coût. Tout est fait pour que dans le plus proche à venir, l'étoile montante de l'athlétisme français et mondial exprime toutes ses potentialités.

Mais quel régal, au stade Louis II de Monaco, de voir les plus jeunes athlètes de l'A.J.Bastia – après avoir eux-mêmes courru avec succès sur cette piste mythique, à l'occasion des 1000m – vibrer à l'unisson du public, en suivant la course de Mourad ! Leur rêve prenait corps et leurs yeux émerveillés contemplaient déjà, à travers Mourad, le sillon qui s'ouvrait devant eux ! Quel régal de voir leur jeune aîné venir les saluer et recueillir l'engouement du public à travers les demandes d'autographe ! Un régal pour la délégation bastiais ! Autographes auxquels sont venus s'ajouter de nombreux appels téléphoniques passés de partout, comme celui du Maire de Bastia dans les secondes qui ont suivi la course des 3000 mètres !

Merci Mourad ! Ton rêve devient celui de la Corse !

## L'actualité insulaire sur 7 jours

### MERCREDI 22 JUILLET — Attentat à Vescovato

Une voiture volée et piégée explose à proximité de la caserne de gendarmerie occupée par trois familles de militaires et sept gendarmes mobiles, le souffle projetant à terre un jeune homme de 20 ans passant non loin à vélo. L'attentat n'est ni signé ni revendiqué, le dernier de ce type remontant à 2006.

### Affaire de l'incendie de Palasca (2000)

Patrick Botey, qui fut chef du Centre de secours de l'île Rousse en 2000, lorsque les deux sapeurs pompiers Nicolas Cameau et Pascal Fauvel périrent dans les flammes, est relaxé des chefs d'inculpation "d'homicides et blessures volontaires" (après avoir été condamné en première instance à 2 ans de prison avec sursis et 5000 € d'amende), mais il écope d'une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis pour "subordination de témoins".



François Alfonsi

### François Alfonsi en action

Au cours d'une conférence de presse, l'eurodéputé dévoile l'organisation politique et matérielle de son mandat. Nommé coordinateur de la commission de développement régional, il annonce dans ce cadre le dépôt, dès le 1<sup>er</sup> septembre, d'une question sur le projet Galsi. Par ailleurs, est prévue l'ouverture de permanences à Ajaccio et Bastia.

### JEUDI 23 JUILLET

## La Corse Brûle

Des milliers d'hectares sont ravagés dans la vallée de la Gravona, le Sartenais et près d'Aullène, des dizaines de maisons et de véhicules détruits et dix pompiers blessés. Malgré la mobilisation, en Corse du Sud, de 70% des moyens nationaux, et de quelque 250 pompiers qui viendront du Var et des Alpes Maritimes prêter main forte aux 400 personnes déjà mobilisées, le feu résistera en certains endroits durant 5 jours (col de la Vaccia), soutenu par le vent, aidé ça et là par les incendiaires, trouvant ailleurs une cause accidentelle. Les réseaux électrique et téléphonique seront endommagés et des exploitations agricoles sévèrement touchées. Maquis, forêts, vignes brûleront, provoquant la colère d'une population qui dénoncera, aux côtés des élus, le manque de moyens, et réclamera plus que jamais justice. Une cellule de crise sera rapidement installée à Tavaco, une des communes les plus touchées, tandis que les élus locaux se mobiliseront de toutes parts, ne quittant pas le terrain. Brice Hortefeux viendra lui-même constater les dégâts, en appelant à de très lourdes sanctions pour les responsables des mises à feu. En huit jours, 10 personnes seront interpellées, dont deux jeunes agriculteurs (lesquels seront jugés le lundi 28 juillet et respectivement condamnés à 2 ans et 8 mois d'emprisonnement ferme pour 5 mises à feu dans le Nebbiu), et deux pompiers volontaires dépendant de la caserne de Pastricciola (qui seront mis en garde à vue le lundi 27 juillet, l'un d'eux reconnaissant avoir mis le feu à deux reprises sur les hauteurs d'Ajaccio). La loi du silence, elle, ne résistera pas, les dépôts de plaintes contre X se multipliant, jusqu'à celui d'Ange Santini (Président de l'Exécutif en charge de la gestion des forêts territoriales) pour "destruction de biens publics", l'Office de l'Environnement de la Corse se portant quant à lui partie civile.

### VENDREDI 24 JUILLET

## XAVIER BERTRAND en Corse



Xavier Bertrand

Le Secrétaire Général de l'UMP participe à une réunion publique organisée par son groupe à Lucciana, y annonçant que les candidats pour mars 2010 ne seront plus désignés depuis le siège parisien mais choisis par les militants le 21 octobre au plus tard. Quelques jours après, on le retrouvera du côté de Monticello, port d'attache de sa belle famille où il se rend depuis 35 ans.

## Info ++

### LA NOUVELLE DONNE TOURISTIQUE

L'Agence de Tourisme de la Corse donne le ton de la saison 2009 : pour elle, un record est en passe d'être atteint en terme de flux, tandis qu'une baisse de la fréquentation des hébergements touristiques par rapport à 2008 est déjà prévisible. Ainsi, si les compagnies de transport ont vu le nombre de leurs passagers augmenter de 1,6% au premier semestre par rapport à 2008, les hébergements touristiques - et particulièrement les hôtels de luxe - ont-ils connu un début de saison moins florissant. Par ailleurs, l'ATC constate une stabilité des durées de séjour (peu d'augmentation dans le temps passé par les touristes dans l'île cette année - 10 jours en moyenne -, alors que c'était fréquent auparavant) et une baisse sensible des dépenses.



# LA CORSE BRÛLE

DIMANCHE 26 JUILLET

## Rassemblement de confréries



Monseigneur  
Jean-Luc Brunin

Au cours du rassemblement diocésain consacré aux vocations sacerdotales présidé par l'évêque de Corse, **Monseigneur Jean-Luc Brunin**, 22 des quelque 70 **confréries de Corse** se retrouvent à **Piana** pour apporter leur soutien aux jeunes qui se dirigent vers la prêtrise.

LUNDI 27 JUILLET

## Pour les victimes des incendies

Le **Conseil Général de Haute-Corse** décide en session d'accorder une aide d'urgence de 300 000 € aux sinistrés de la **Gravona**, du **Sartenais** et de l'**Alta Rocca**.

MARDI 28 JUILLET

## Avancée sociale

**Corse-Matin** annonce la signature, pour le jeudi suivant, d'un accord patronat-syndicats pour l'instauration immédiate d'une "**Indemnité Trajet Régionale Corse**". Accord devant concerner dans l'île quelque 60 000 salariés du secteur privé et représenter une enveloppe globale de 12 millions. Concrètement, les bénéficiaires percevront un montant mensuel moyen de 20 € pour leurs frais de déplacement lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel.

## Grippe A : + d'infos

Le Préfet de **Haute-Corse**, **Jean-Luc Nevache**, préside à **Bastia** une réunion du comité départemental de l'aide médicale d'urgence, de la permanence des soins et des transports sanitaires (Codamups). Objet : diffuser auprès des professionnels de la santé, conformément aux directives ministérielles, des informations sur la grippe H1N1 et le dispositif de prise en charge des patients, puisque désormais, les médecins généralistes se trouvent au centre de ce dispositif.

## Assistantes de vie scolaire : l'issue ?

Le **Préfet** reçoit l'intersyndicale représentant les 90 employées de l'**Education Nationale en Haute-Corse** dont les contrats d'avenir arrivent à terme. 30 d'entre ces derniers seront prolongés. Ils concernent 16 personnes ayant eu 50 ans avant ou pendant la durée du contrat et 14 autres encadrant des enfants handicapés. Pour les 60 autres emplois menacés, l'intersyndicale se mobilisera à nouveau, le mardi 28 juillet, devant le **Pôle Emploi de Bastia Sud**.

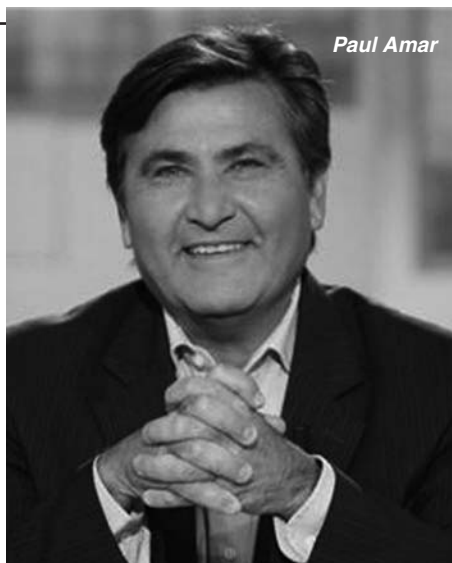
## Mise en examen de Jacques Mariani

Celui qui purge actuellement à **Saint Maur** une peine de 15 ans de réclusion criminelle pour l'assassinat du nationaliste corse **Nicolas Montigny** en 2001, est mis en examen pour une extorsion de fonds dans la région d'**Aix-en-Provence**, extorsion qu'il aurait pilotée depuis sa cellule. Cette mise en examen sera suivie de celle, pour abus de biens sociaux, du restaurateur aixois **Stéphane Carbonero**.

SAMEDI 25 JUILLET

## UNIVERSITÉ CITOYENNE à Corte

L'**Université citoyenne** organisée par **Corsica Diaspora** est ouverte pour deux jours d'échanges et de réflexion. Participeront au débat sur le thème "**Médias et donne euroméditerranéenne**", des invités tels que **Paul Amar**, de **France 5**, **Evelyne Adam**, de **France Bleu**, **Thierry Pardi**, de **France 3**, **Petru Mari**, de **RCFM**, **Roger Antech**, de **Corse Presse**.



Paul Amar

# Corsica

PAR G.P.

## BOCOGNANO : Visite U Mulinu di l'Orsu à Bocognano

Tous les mercredis du mois d'août 2009 de 11 heures à 12 heures vous pourrez visiter U Mulinu di l'Orsu à Bocognano. Les visites sont organisées pour des groupes d'au moins 6 personnes.

Inscriptions et réservations : Office de Tourisme de la Haute Gravona 20136 Bocognano - Contact téléphonique : 04 95 27 41 86.



## SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO :

### Horaires d'été de la bibliothèque

Un changement dans les horaires de la bibliothèque a été décidé pour les vacances d'été. Elle sera ouverte au public du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures 30 et de 18 heures à 22 heures. Ces horaires sont en vigueur pour le mois d'août et jusqu'au 12 septembre.



## MORSIGLIA : Exposition d'Odile Salgé

Odile Salgé, une artiste aquarelliste de talent, sera présente dans le village de Morsiglia pour une exposition qui sera visible jusqu'au 5 août de 10 heures à 12 heures et de 17 à 20 heures. Le vernissage qui s'est déroulé le vendredi 24 août a permis de comprendre l'art de cette peintre qui a su se perfectionner au contact de Tim Smith, pour une approche différente des pigments, de Jean-Louis Morelle, pour les techniques de l'humide, ou encore de Charles Kérivel et Cao Bei-An.



## CALENZANA : Utopia 2 pour les entrepreneurs de l'île

Le programme européen «Utopia 2» et la collectivité de Corse proposent aux jeunes ayant une expérience de la création d'entreprise de participer à un séminaire d'échange des jeunes inter-îles du 18 au 21 septembre aux Baléares.

Les conditions requises pour y participer sont d'être âgé de 18 à 30 ans, de résider en Corse, de parler anglais couramment et d'avoir eu une expérience dans l'entrepreneuriat. Le séjour et le transport sont pris en charge par l'organisateur. Contact à la direction du sport et de la jeunesse de la CTC aux numéros suivants : 04 95 50 38 96 ou 04 95 30 99 40.



## TASSO : Soirée Paëlla



Les adhérents de l'association A Ghjuventu di Tasso, ainsi que leurs sympathisants et amis, ont rendez-vous pour un repas paella suivi d'une animation musicale le 7 août à 20 heures 30. Les personnes souhaitant participer à cette soirée festive doivent impérativement s'inscrire avant le 3 août auprès de Madame Ginette Tasso au 04 95 24

51 90. Le tarif est fixé à 15 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants. Par ailleurs un grand loto aura lieu le 16 août à 17 heures. De très beaux lots seront mis en jeu et pourront être remportés par les participants attendus nombreux.

## LA PORTA D'AMPUGNANI : Concert de l'ensemble Scandicus

L'association Renaissance de l'Orgue corse propose dans le cadre de Cimbalata Academia un concert avec l'ensemble Scandicus le dimanche 16 août à 18 heures en l'église de La Porta. Le groupe est composé d'un chœur de 6 hommes, d'instruments divers : sacqueboute, cornet à bouquin, serpent, et Saori Sato à l'orgue.



## POGGIO-DI-NAZZA : Appel aux donateurs

La communauté paroissiale de Poggio-di-Nazza souhaite acquérir un nouvel ostensorio et sollicite, pour pouvoir passer commande, l'aide des fidèles. Les dons peuvent être déposés chez la trésorière, Ginette Défendini, ou envoyés à l'Association diocésaine, paroisse de Poggio-di-Nazza, 20 240 Poggio-di-Nazza.

## CASTELLARE DI CASINCA :

### Expositions

Sur la place de l'église de Castellare di Casinca, la galerie Ferrera vous propose de découvrir les œuvres de Joseph Alessandri pour ses reliefs, Raymond Berbiguier pour ses dessins, Vonick Laubretion pour ses peintures et Bernard Remusat pour ses peintures et ses estampes. La galerie ouvrira ses portes jusqu'au dimanche 16 août de 17 à 20 heures et sur rendez-vous. Renseignements auprès de Louis Filippi au 04 95 36 50 42 ou 06 21 29 52 74.



## FIGARI : Bibliothèque du village



La bibliothèque de Figari se situe dans le bâtiment du groupe scolaire et est ouverte le mardi de

9 heures à 14 heures jusqu'au 4 septembre. Vous pouvez contacter un responsable par téléphone au 04 95 71 04 16 à la bibliothèque le mardi et au 04 95 71 00 23 à la mairie les autres jours.

## OMESSA : Canoë-kayack

Le président de la communauté de communes Agghja Nova vous informe du planning des activités de canoë-kayak et nage en eaux vives sur le golo (stade de Francardo). Celles-ci se déroulent chaque mardi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30. Les inscriptions, totalement gratuites, se prennent sur place le jour des activités.



## FRANCARDO : Expositions et conférences

Dans le cadre des activités culturelles, une exposition intitulée «L'université et la formation des élites au XVIIIe siècle» sera accueillie

par l'association Pru'messa à Francardo jusqu'au 31 août. Une conférence est également organisée le jeudi 6 août à 19 heures sur le thème : «Pascale Paoli, la ferveur éducative».

## FELICETO : Collecte des encombrants

En raison de l'impossibilité de stocker les encombrants dans un lieu précis du village en attendant leur collecte, il est demandé aux citoyens du village de Feliceto désireux de faire enlever des encombrants et monstres ménagers de contacter la mairie au 04 95 61 71 20.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

# 1<sup>er</sup> exil de Pascal Paoli

## Commémoré à Moriani Plage

*Une plaque apposée sur le mur d'une maison à quelques mètres du rivage murianincu atteste le départ historique de Pasquale Paoli, âgé de 14 ans, avec son père Ghjacintu et d'autres patriotes. C'est le premier exil de celui qui deviendra « u babbu di a patria ». Il y en aura d'autres.*

Les habitants de la commune de **San Nicolao**, et plus particulièrement ceux de la **plaine de Moriani**, sont attachés à ce fait historique. Car c'est précisément le point de départ de la manière dont **Pascal Paoli** décidera de construire sa vie. Ce jour-là, de façon sincère et déterminée, il se fait la promesse de revenir.

L'**associu Padulella in festa**, récemment créée autour de **Paola Lazzarini**, a pour objectif d'animer la commune. Plusieurs manifestations sont déjà à son actif, comme la **fête de la musique**. Commémorer ce départ pour l'exil ne pouvait lui échapper et c'est à travers une cérémonie rondement menée que l'associu s'est acquitté de l'organisation de l'événement.

Rappel des faits historiques, messe célébrée par le **père Bartoli** et chantée par **Madricale** dans l'église **Notre Dame des Flots**, défilé des **naziunali** à travers **Moriani-Plage** jusqu'au mémorial **Pasquale Paoli**, érigé dans le cadre du bicentenaire de la mort de **Paoli**, apéritif convivial sur l'esplanade puis repas au **restaurant A Vigna** chez **Bosco et Dadou**, chants corses avec la participation de **Scola in festa** de **Follelli**. Rien n'a manqué à cette commémoration à la fois émouvante et patriotique.

A **Moriani**, on se plaît à se remémorer ce fait historique dont la commémoration tend à devenir une tradition. L'**associu Padulella in Festa** va s'y attacher.

## Un peu d'histoire...

**Pasquale Paoli** est sans aucun doute le plus illustre personnage de l'**Histoire de la Corse**, contrairement à ce que certains pourraient penser et qui ont trop tendance à donner cette place à **Napoléon**. Ce dernier est sûrement, et reste, une très grande figure de l'**Histoire de France** et d'**Europe** mais il n'occupe que très peu de place dans l'**Histoire de l'île** par rapport à **Pascal Paoli**.

**Pasquale Paoli** est né le 6 avril 1725 à **A Stretta**, hameau de **Morosaglia**. Sa mère **Diunisa Valentini**, de famille noble et riche, a reçu une bonne éducation dans un **couvent de Bastia**.

Son père **Ghjacintu Paoli**, homme de loi, est un notable rural qui joue un rôle important dans la **Révolu-**



*Sur la plage, dans les rues et au pied du mémorial **Pascal Paoli**, le défilé des **naziunali** a rappelé l'exil de **Pascal Paoli** enfant, depuis la plage de **Padulella***

tion de **Corse** dès 1729. Il sera, avec **Giafferi** et **Ceccaldi**, à la tête du **gouvernement de la Corse en 1735**, lors de la rupture des relations de l'île avec **Gènes**, puis comte, général et premier ministre avec **Giafferi** sous le règne éphémère de **Théodore**. Enfin au départ du roi, **Ghjacintu Paoli** partagera la régence du **Royaume** avec **Luigi Giafferi** et **Luca d'Ornanu** jusqu'à la soumission forcée des troupes corses aux troupes françaises, installées dans l'île après la convention franco-génoise du 10 novembre 1737.

Dans son enfance, **Pasquale** bénéficie d'une bonne instruction élémentaire complétée par une solide instruction religieuse sous la surveillance de quelques oncles ecclésiastiques.

Après la reddition des troupes corses, le **marquis de Maillebois**, commandant les troupes françaises, ne livre pas les chefs corses aux **Génois** mais les oblige à s'exiler. **Ghjacintu Paoli** et **Luigi Giafferi**, accompagnés de leurs fils respectifs, **Pasquale** et **Agustinu**, ainsi que de vingt-trois autres personnes, s'embarquent à **A Padulella di**

**Moriani** le 7 juillet 1739, sur un navire français, à destination de **Porto Longone**. Le **général de Maillebois**, paraît-il, n'avertira le gouverneur génois qu'après l'arrivée du navire à bon port.

On dit que le jeune **Pasquale**, alors âgé de 14 ans, quittant la côte, promet de revenir un jour dans sa patrie pour en chasser l'occupant génois, ce qu'il fera dans la seconde quinzaine d'avril 1755. Le 13 juillet suivant, il est élu **Capu Generale**, autant dire chef de la **Nation Corse**, lors d'une **Consulte au couvent de Saint Antoine de Casabianca**. Il a alors 30 ans.



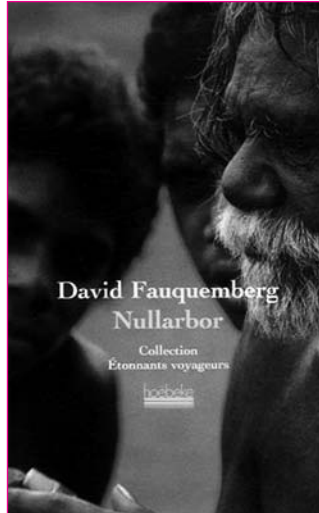
*C'est le groupe **Madricale** qui a chanté la messe célébrée par le **Père Bartoli***



PAR MARIUS MURACCIOLI

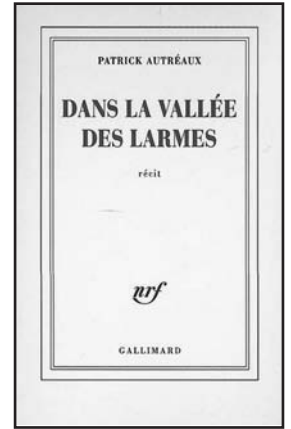
## DE KEROUAC A DAVID LYNCH

Les 233 pages du livre «**Nullarbor**» de **David Fauquemberg** qui vient d'être édité en **Poche** sont à lire d'un trait. Pour ce faire, tous les ingrédients sont réunis : écriture tonique, percutante, concise, pour raconter, sans fard, le périple dans le **Grand ouest australien** d'un jeune homme, seul. Il rencontrera un monde sans prudence, où tout n'est que violence et ruine : les **Hell's Angels** qui rôdent sur la plaine de **Nullarbor**, les pêcheurs de l'océan indien qui tirent les squales à la Winchester. Extrait : «*Un requin bleu se débattait à quelques encablures du bateau. Hameçon fiché dans les ouïes, il avait lutté toute la nuit... Ce requin-là offrait une résistance acharnée. A plusieurs reprises Bruce a manqué basculer par-dessus bord... Ce qui se jouait sous nos yeux allait bien au-delà de deux ou trois ailerons fourgués au marché noir. Bruce avait un compte à régler. Le requin paierait pour sa race... Curt a ramené la Winchester et des cartouches de chevrotines. Dans un effort bestial, au bord de l'implosion, Bruce a redressé la tête du requin. Deux décharges ont suffi pour le sonner. Facile à bout portant, même pour un myope... Appliqué, il a glissé la lame sous l'œil du requin pour l'arracher à son orbite. Alors, il a pris dans sa main le globe vitreux et l'a écrabouillé au creux de sa paume, renfermant lentement les doigts dans un grouillement visqueux...*». Une œuvre qui doit autant à **Kerouac** qu'au cinéma de **David Lynch**. «**Nullarbor**» de **David Fauquemberg**, paru en **Folio**.



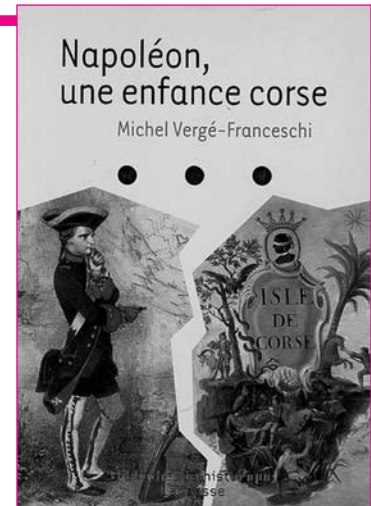
## TRANCHANT COMME UN DIAGNOSTIC

Le livre de **Patrick Autréaux**, «**Dans la vallée des larmes**», n'est pas un roman mais un récit écrit par un médecin qui apprend, à l'âge de trente-cinq ans, d'une manière tranchante comme un diagnostic, qu'on a découvert qu'il a un cancer. Cent vingt pages pour décrire avec une précision de scalpel chaque situation mais aussi chaque pensée qui le traverse, dès l'instant où il rentre dans la chambre d'hôpital en tant que patient. La peur de mourir, le chemin vers la guérison, un voyage qui part de l'annonce d'une mort possible à la rémission... Quelle belle manière de traduire le passage d'un état à l'autre ! «**Dans la vallée des larmes**» de **Patrick Autréaux**, **Gallimard**.



## AJACCIO VILLE SACRÉE

**Michel Vergé-Franceschi** s'emploie à nous démontrer dans son dernier ouvrage, «**Napoléon, une enfance corse**», que la culture, les mœurs, les relations familiales qui furent celles de **Napoléon** enfant ont conditionné **Napoléon** adulte. Les premières lignes donnent le ton : «*Cette île si éloignée de la civilisation de l'Europe, si différente de la Barbarie d'Afrique, a ouvert des fenêtres sur mon intelligence, m'a fait entrevoir d'autres rapports...*». S'ensuivent les portraits de **Letizia Ramolino**, la mère autoritaire et indulgente, de **Carlo Bonaparte**, le père ambitieux qui fut, un moment, un chaud partisan de **Pascal Paoli**. **Napoléon**, lui-même, reprendra les idées de **Lumières** de **Paoli**, non plus à l'échelle corse, mais à l'échelle européenne. **Ajaccio**, ville sacrée, occupe tout un chapitre intitulé «**Ajaccio, le peuple doué et ambitieux**». De quoi stimuler le jeune **Bonaparte** dans son chemin qui l'a conduit là où il s'est élevé. Une note écrite de sa main dans ses «**Epoques de ma vie**» : «**Parti pour la France le 15 décembre 1778**». N'était-il pas convaincu que la **Corse** devait être française «*une bonne fois pour toutes*» ? A lire : «**Napoléon, une enfance corse**» de **Michel Vergé-Franceschi**, Bibliothèque historique **Larousse**.



## ÉPREUVE DIABOLIQUE

Le livre est tout petit, mais le récit est poignant. La musique qui est faite pour adoucir les mœurs devient, dans 1944, dans le camp de la mort, le chef **Sauckel**, «*géant sadique et raffiné*», est aussi mélomane. Il pousse son sadisme jusqu'à contraindre les prisonniers à improviser des concerts en attendant qu'ils disparaissent. L'un d'entre eux, **Bronislaw**, joue faux avec un violon fendu. S'il ne réussit pas à fabriquer un violon qui sonne aussi bien qu'un **Stradivarius**, l'ignoble **Rascher**, le médecin du camp qui transforme les détenus en cobayes décidera de son sort... Epreuve diabolique que je vous exhorte à découvrir dans ce livre. «**Le violon d'Auschwitz**», chez **Stock**.



## MUSICA

# Anghjula Potentini

## Un deuxième album signé «Fiara»

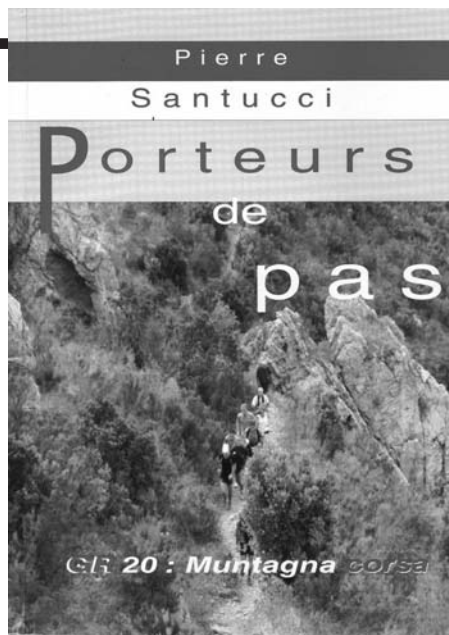
Après «A Lettera d'amore», un premier album remarqué, et de riches collaborations artistiques, **Anghjula Potentini** a récemment publié son deuxième opus solo, fruit d'une introspection musicale intense. Intitulé «**Fiara**», qui désigne «la flamme» en langue corse, celui-ci se définit comme un écrin d'émotions serti de treize pistes plus merveilleuses les unes que les autres qui dégagent une grande sensibilité. Pour la plupart écrits par la chanteuse et d'ingénieux poètes tels que **Petru Santucci**, **Sonia Moretti**, **Olivier Ancey** et **Éric Barre**, les textes sont magnifiés à travers une voix ample et généreuse, et des mélodies à la structure rythmique très précise qu'ont signées **Jean-Baptiste De Nobili**, **Michèle Paoli** ou encore **Patrizia Gattaceca**.

Enregistré au **Studio l'Angelina à Valle di Rustinu**, le CD «**Fiara**» a, en outre, vu la participation musicale de **Jean-Bernard Rongiconi** aux arrangements, ainsi que de **Patrick Mattei** (guitare), **Philippe Pimenoff** (percussions) et **Jean-Yves Casalta** (violon). Ce travail de composition traduit, sans artifice, la force de la personnalité d'une artiste aussi talentueuse que passionnée qui parle d'une **Corse** à la nature parfois maltraitée, de villages qui ont perdu leur charme d'antan. **Anghjula Potentini** se plaît



également à honorer la mémoire de ses ancêtres. Mystères de l'au-delà et joies d'ici-bas l'inspirent tout autant. Ses chansons à la portée universelle nous vont droit au cœur comme des histoires ancrées dans le quotidien. Des mots qui nous parlent. Des notes qui nous touchent. Une interprétation qui nous fait vibrer. La jeune femme chante l'espoir, l'amour, la passion... La flamme qu'elle souhaiterait raviver en chacun de nous illumine ce nouvel album de bout en bout. À découvrir chez tous les bons disquaires et lors des prochains rendez-vous d'août avec **Anghjula Potentini** en concert dans les **Églises de Corse** : le 3 à **Sermanu**, le 4 à **St Florent**, le 5 à **Belgodère**, le 6 à **Pietralba**, le 7 à **Pietra di Verde**, le 9 à **Penta di Casinca**, le 11 à **Piana**...

## LIBRU



# PETRU SANTUCCI

## RETRACE LE GR20 AVEC "PORTEUR DE PAS"

Ingénieur à l'Institut National de la Recherche Agronomique et Docteur en sciences de l'Université de Montpellier, passionné de montagne, sportif aguerri et poète ingénieux, **Petru Santucci** a récemment signé à la **Maison de la Presse à Corte** son premier ouvrage, «**Porteurs de pas**». Au cours d'une séance de dédicaces, cet enfant de la **Castagniccia**, originaire du village de **Perelli d'Alisgiani**, a présenté l'intérêt du livre, paru aux **Éditions Stamperia Sammarcelli**, qui retrace l'exploit qu'il a accompli en août 2005, en traversant le **GR20** en 36h52mn. «*L'objectif est de rendre compte de l'effet du collectif sur la gestion de l'effort d'endurance*», a-t-il notamment indiqué. Et le titre est suffisamment explicite pour signifier à quel point la réalisation de ce projet a été partagée. «*Les notions d'empathie et de contagion émotionnelle sont mobilisées pour aller chercher de l'énergie lorsque l'épuisement physique est atteint*», a ajouté l'auteur. «*Pour compenser cette partie, quelque peu subjective, un chapitre technique présente des résultats inédits sur les caractéristiques du GR. Des logiciels en S.I.G. (système d'information géographique, ndlr) sont utilisés pour explorer la base de données de*

*l'IGN et les photos aériennes*». Ainsi, distances, dénivelés, profils et description des différents types de terrains sont-ils réalisés. Quelques informations sur la logistique, sous forme de tableaux, sont aussi mentionnées. Enfin, on notera l'aimable attention de **Dawa Scherpa**, coureur népalais bien connu dans le monde de l'ultra-trail, qui, avec la sagesse qu'on lui connaît, fait l'ouverture de ce récit. Au-delà de l'aspect humain très présent dans cette aventure, on retiendra également un essai de formalisation des enseignements sur la gestion spécifique du départ et du final du **Grand Chemin de randonnée** le plus célèbre d'Europe... «**Porteurs de pas**», Éditions Stamperia Sammarcelli, Pierre Santucci : disponible en librairie.

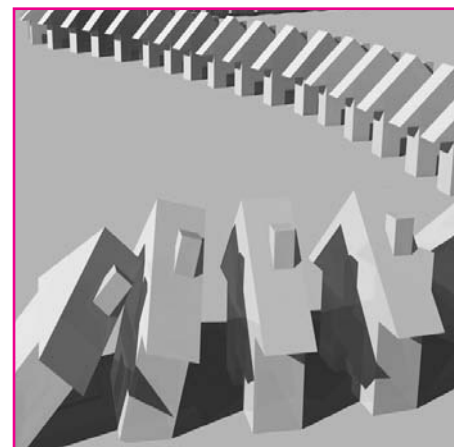


## Le grand boom immobilier de la Corse

**L**a Corse connaît depuis plusieurs mois un boom immobilier d'une ampleur exceptionnelle. Les délivrances de permis de construire ont ainsi augmenté, en 2008, de près de 50%. C'est évidemment une bonne nouvelle, mais cette fièvre immobilière qui s'empare de toutes les régions de Corse n'est pas sans danger.

Avec l'abondance des projets, se profilent de graves menaces pour l'île : spéculation foncière, affairisme, « baléarisation » d'une Corse longtemps préservée du béton, creusement des inégalités sociales dans une société autrefois solidaire et une population socialement et culturellement homogène. C'est désormais un modèle économique nouveau qui commande le destin de la Corse, celui d'une économie financiarisée qui voit s'aggraver la fracture sociale et les écarts de revenus dans une Corse où le nombre des plus riches s'accroît, comme s'accroît le nombre des plus pauvres. Particularité de la Corse : les plus pauvres y sont plus pauvres que sur le Continent. Le boom immobilier que connaît notre île

montre que la Corse ne peut pas rester à l'écart d'une économie mondialisée à la recherche de rendements spéculatifs et de profits immédiats. Or, en Corse, le seul secteur qui permet un enrichissement rapide reste celui de la manne immobilière. La Corse découvre, à grande échelle, les délices de la fièvre spéculative avec des produits immobiliers qui, avant même d'être achevés, sont achetés pour être immédiatement revendus avec une importante plus-value. Il est évident que l'explosion des permis de construire est préférable à celle des bombes. Mais, souvent, économie réelle et affairisme se confondent dans une bulle spéculative. Les entreprises de travaux publics et les chantiers ne sont-ils pas,



aujourd'hui, la cible des attentats ? Le boom immobilier que connaît la Corse est une bonne chose. Les tensions sont moins vives aujourd'hui sur l'île qui devient une terre attractive où il est possible de s'installer pour y vivre, y travailler. Le développement économique est nécessaire et l'immobilier en est l'un des moteurs, comme le tourisme. La richesse de la Corse reste la beauté de ses paysages et la force d'une culture longtemps irriguée par des solidarités collectives anciennes. Or, la nouvelle donne économique est favorable aux prédateurs. Il appartient aux Corses, et à leurs élus, de ne pas laisser la fièvre immobilière détruire les paysages, la culture corse et les solidarités collectives.



## Corse : l'insoumise

**Q**uel est le destin de la Corse aujourd'hui ? Ce destin est celui, entre autres, d'une destination touristique mise en capacité d'affirmer sa différence et de réaliser sa vocation de beauté et de qualité. Mais la Corse ne doit pas accepter l'uniformisation qu'impose notre époque, tant dans le tourisme de masse que dans le tourisme de luxe.

Les Corses ont réussi à maintenir, par le pouvoir de leur langue, les caractéristiques de leur mode de vie et l'originalité de leur culture, leur différence avec le continent. Cette caractéristique est propre aux îles de la Méditerranée, qu'elles soient italiennes, grecques ou espagnoles ; elle est propre aussi aux Antilles françaises et à l'ensemble de notre Outremer. Tous nos frères îliens défendent avec opiniâtreté leur culture et des traditions propres. Nous avons la chance d'être une île. Acceptons de dire que l'insularité n'est pas un handicap, même si les contraintes économiques pèsent aujourd'hui avec plus de poids qu'autrefois. Mais, la réponse aux difficultés économiques, sociales, culturelles et environnementales que rencontrent les îles n'est pas l'uniformisation, comme elle n'est pas dans le repliement sur soi, ni dans la

clôture identitaire. L'avenir de la Corse s'inscrit dans la volonté de ne pas se soumettre à l'uniformisation qui la menace sous la contrainte des règlements nationaux, des directives européennes et des investisseurs. La difficulté réside dans cet équilibre qu'il faut préserver entre une véritable ouverture au monde, à l'autre, et la nécessité de préserver son identité. Les jeunes Corses appartiennent à un monde de transition, celui qui voit disparaître la Corse ancienne et ressurgir le besoin de poursuivre une histoire millénaire qui a vu notre île maintenir à bout de bras son identité. L'enjeu sera pour eux de devenir des citoyens du monde tout en préservant leur corsité.

# De quelle folie

## la Corse est-elle le nom ?

Le jeudi 16 juillet 2009, à Olmeto-Plage, en Corse du Sud, un étudiant de 19 ans est tué, à bout portant, par le videur d'une boîte de nuit pour un motif futile. Le jeune homme passait ses vacances en Corse depuis son enfance. La lettre d'adieu des parents à leur fils témoigne de l'amour que cette famille porte encore, malgré le drame, à la Corse : « ce beau pays [...], une terre où il fait bon vivre ».



Cette famille, terrassée par la douleur que représente la perte d'un fils de vingt ans, sait que la **Corse** ne se réduit pas à la folie de quelques uns, même s'il est vrai qu'il existe chez nous un culte des armes à feu et une susceptibilité qui provoquent les plus grands drames. La **Corse** reste aujourd'hui, dans l'imaginaire collectif, une terre de violence. Or, rien n'est plus faux que cette idée reçue. La **Corse** est l'un des endroits les plus sûrs pour les personnes, comme en témoigne l'afflux de touristes cette année encore. L'INSEE a publié une note de conjoncture sur la saison touristique, qui montre que, en 2009, l'île connaîtra un record en termes de flux touristiques. La question qui se pose n'est pas celle de la sécurité des personnes en **Corse**. Il s'agit plutôt de cette folie qui conduit quelques individus, au caractère frustré, à porter une arme de gros calibre, comme le 11,43 du videur d'**Olmeto-Plage**. Nous, les **Corses**, nous ne pouvons qu'être étonnés que se perpétue, au XXI<sup>e</sup> siècle, cette folie ancestrale qui engendre une violence aveugle et barbare. Qui est responsable ? N'évoquons pas le *Fatum* latin, qui représente le destin tragique que subit l'individu méditerranéen et qui se conclut par une tragédie. La barbarie n'est pas une fatalité, lorsque l'éducation joue son rôle. Dans *Le Moulin de Pologne*, Giono dénonce cette idée d'une puissance supérieure qui semble régler d'une manière fatale les événements de la vie humaine. La mort du jeune vacancier, sur le parking

de la boîte de nuit d'**Olmeto-Plage**, ce n'est pas le destin qui l'a voulu, c'est cette folie dont la **Corse** est parfois le nom, parce que l'éducation que reçoivent les enfants accepte de véhiculer le culte de la violence, comme si la possession d'une arme rendait chaque individu maître de son destin. Le meurtrier avait, paraît-il, 23 ans. Employé non-déclaré, il était porteur d'une arme à feu. Encore une fois, qui est responsable ? La réponse est évidente : la société corse dans son ensemble, lorsqu'elle accepte que le comportement irresponsable de quelques-uns renvoie notre île dans la nuit barbare des origines. Le meurtrier d'**Olmeto-Plage** est aussi une victime. Que sera la **Corse** du XXI<sup>e</sup> siècle, alors que nous assistons au délitement d'une société autrefois homogène ? Le danger qui guette la société corse est que l'on n'attende plus rien d'elle, qu'elle n'ait plus rien à dire à ses enfants, à tous ceux qu'elle accueille. La nature propre de la **Corse**, ce n'est pas la violence. Beaucoup plus que la figure de l'être frustré et barbare, imprévisible, produit d'un monde ancien, c'est celle de l'individu responsable, inscrit dans une chaîne de solidarités publiques, professionnelles et privées, qui doit servir de référence. Nous sommes entrés dans un monde instable, avec une économie mondialisée et financiarisée qui a échoué, parce qu'elle est irresponsable. L'individu responsable est l'une des clés de la réussite d'une **Corse** en développement.

UNIVERSITÀ / DA ROLAND FRIAS

NOUVEAU

# UN MANIFESTE POUR LE DROIT À L'AVENIR DE LA CORSE



## À L'AVENIR DE LA CORSE

C'est à l'initiative des membres de l'Université Citoyenne «*Identités culturelles et politiques : le citoyen face à la diversité*», réunis les 8 et 9 juillet derniers à **Corte**, que le **Manifeste pour le droit à l'avenir de la Corse** est né.

Ses rédacteurs ont voulu «*proposer à l'ensemble de la société corse, nationale et internationale un texte collectif exposant une argumentation animée par le désir de comprendre la Corse d'aujourd'hui pour anticiper au mieux celle de demain*».

Ce document s'adresse à tous, membres de la société civile, citoyens, élus, institutions, associations afin d'inviter chacun au débat dans une perspective globale. Il s'agit d'intervenir dans l'espace public et de répondre au sentiment d'urgence qui traverse la société corse : «*Il existe dans l'île une demande liée aux difficultés de cohésion sociale qu'il faut penser dans le cadre de l'idée de communauté historique*». Les enjeux évoqués dans le **Manifeste** se caractérisent par leur aspect transversal : identité culturelle, environnement, solidarité, économie, démographie, territoire... Bref, politiques. Tous ces thèmes doivent relever d'une approche globale qui se concentre sur la **Corse** et qui puisse tirer parti d'expériences extérieures. «*Il s'agit d'impulser un débat associant largement la population corse. Cette démarche implique la participation de chacun à l'examen et à la discussion des propositions du texte : citoyenneté culturelle, régulation des marchés, repositionnement de la Corse dans l'espace euro-méditerranéen, autant d'éléments constitutifs de l'innovation politique et sociale désormais urgente*».

Ainsi les initiateurs de ce **Manifeste** souhaitent-ils une large adhésion populaire, intellectuelle et politique aux propositions qui sont formulées afin de convaincre le pouvoir décisionnel de la nécessité de donner à la **Corse** un autre avenir.

Le **Manifeste pour le droit à l'avenir de la Corse** est accessible et «*signable*» directement sur Internet, à la page <http://www.manifestepourledroitlavenirdelacorse.org/>

# FIERA DI U TURISMU CAMPAGNOLU

LES 1<sup>ER</sup> ET 2 AOÛT

La 17<sup>ème</sup> édition de ce rendez-vous incontournable, organisé par le syndicat d'initiative de Sollacaro et le CREPAC, regroupera, ce premier week-end d'août 2009, quelque 70 exposants venus de toute la Corse et triés sur le volet pour donner à voir et à goûter le meilleur de l'île. Avec, en prime, deux nouveautés : un stand entièrement consacré au bio et une cuisine équipée où une démonstration culinaire est prévue le dimanche à 11h avec Cucina Corsa.

Inaugurée le samedi à 11h, la foire aura son concert corse et son bal chaque soir. Sur les deux jours, outre la dégustation et la vente de produits, seront proposés une restauration sur le champ de foire, l'exposition d'animaux, des promenades à dos d'âne, la démonstration de savoir-faire (vannerie et poterie), des ateliers pour enfants avec le CREPAC et le CIVAM bio. Cette foire artisanale et agricole est l'occasion de s'informer sur le tourisme rural en présence de producteurs appartenant à la Route des Sens Authentiques du Taravu et du GIE U Taravu. A noter : à l'invitation de la Fresc et du Conseiller Général de Petreto-Bicchisano, Paul-Jo Caitucoli,

les porteurs de la démarche innovante «Promouvoir, valoriser et transmettre les patrimoines vivants et les savoir-faire traditionnels des territoires du centre de la Corse», démarche développée dans le cadre du programme européen LEEADER +, seront présents à la foire de Filitosa le dimanche pour présenter vers 11h00 leur travail de mise en commun et de croisement des initiatives territoriales en vue de privilégier les communes de l'intérieur et leurs bourgs centres. À cette occasion, ils invitent les institutions et les forces vives du Taravu-Valincu-Sartinesi à une réunion informelle.



## DU CÔTÉ DU

### GAL SUD CORSE

Le vendredi 17 juillet, la CTC et le Groupe d'Action Locale Sud Corse ont signé une nouvelle convention pour la période 2009-2015 dans le cadre du programme de développement rural qui de 2000 à 2009 a permis la réalisation de 34 projets dont la création d'une bergerie dans l'Altàgène. Coût total du programme : 2,4 M€ dont 1 M€ financé par l'Europe, 0,1 par l'Etat et 0,7 par la Région Corse.

TRIBUNE LIBRE

## L'ASSOCIATION XTERRA DÉNONCE "L'INDUSTRIE DU FEU"

Suite aux derniers incendies d'Auddè et Zerubia, l'association de protection et de valorisation de l'environnement XTERRA, présidée par Andria Sinoncelli, a sollicité la possibilité de s'exprimer dans nos colonnes : « Depuis plus de 30 ans, les mêmes litanies, les mêmes irresponsabilités, les mêmes larmes de crocodile... Quand des solutions pratiques existent, et ce à moindre coût pour la collectivité, en créant des espaces, des étendues gyrobroyées dans le cadre d'un véritable plan d'aménagement du territoire sylvo-agro-pastoral, environnemental, en installant des éleveurs, en précisant les droits et les devoirs du respect aux écosystèmes. (...) A qui va-t-on faire croire qu'en stigmatisant de manière évasive les incendiaires, il s'agit du fond de la problématique ? (...) Il faut en finir avec cette vision du fatalisme qui continue à précipiter la Corse dans la ruine des élus irresponsables fils à papa du PADDUC, bons à répéter comme des perroquets (...) des idées farfelues puisées dans les compilations de cabinets alsaciens ou parisiens... Ils ont oublié que ce sont eux qui gèrent depuis 30 ans le non développement de la Corse (...) L'incendie dévastateur de l'Alta Rocca de 2009 est le résultat de l'incurie et de l'irresponsabilité des élus qui n'ont rien fait durant toutes ces années pour sécuriser et développer (...) l'espace socio-économique et agro-sylvo-pastoral de la région et plus généralement l'intérieur de la Corse (...) Il est insupportable de voir (...) ramener la problématique à de simples incendiaires quand le feu est devenu pour certains une industrie en Corse (...) Qui va financer et replanter notre forêt dans l'Alta Rocca ? EDF ?! Après le désastre, notre responsabilité nous impose la vigilance pour que réparation soit faite pour les générations futures. Des habitants d'Auddè et de Zerubia aimeraient bien que les médias fassent également entendre leurs voix (...) »

### INCENDIES

#### Aide aux sinistrés avec la FRESC

La Fresc fait savoir que tous les fonds récoltés dans le cadre de sa campagne de solidarité et de soutien seront mis à la disposition des communes pour venir en aide aux sinistrés des incendies. A noter : tous dons peuvent être déposés en mairies ou être adressés par voie postale à l'adresse suivante : **FRESC « Insembi pà custrui » - Lieu-dit Chjusa - 201 40 Petreto Bicchisano.** Les bulletins de souscription sont téléchargeables sur le site [www.vaddi-e-paesi.com](http://www.vaddi-e-paesi.com). Contact : 06 03 45 26 52.

#### PRÉCISIONS DU COLLECTIF « IMMIGRATION CHOISIE : LA HONTE ! »

Suite à la brève parue dans notre édition du 17 juillet, Magali Gozzi, au nom du Collectif « Immigration choisie : la honte ! », nous prie d'insérer, afin d'éviter toute confusion : « Le collectif de soutien aux sans papiers qui a été reçu le 21 juillet par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Haute-Corse s'intitule Collectif « Immigration choisie : la Honte ! ». Depuis sa création en mars 2008, ce Collectif a obtenu la régularisation de la situation de plusieurs dizaines de sans papiers. Il a deux principaux objectifs : porter des dossiers qui comportent une notion d'urgence ou des enjeux particuliers, des demandes de régularisations par le travail et humanitaires ; poser autrement la question des étrangers pour que la société porte un autre regard sur la problématique et contribuer ainsi à redonner à la valeur humaine toute sa dimension face à la politique du chiffre appliquée en matière d'immigration. Les organisations signataires sont à ce jour : Ass. Euromediterranea, Ass. Leia, ATTAC Corsica, CGT 2A, CGT 2B, Collectif antiraciste Ava Basta, FO 2A, FO 2B, FSU, Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Ajaccio, Ligue des Droits de l'Homme, Parti Communiste 2A et 2B, PNC, RESF, STC, Syndicat Sud France 3 Corse, Union des Marocains 2A et 2B, Union Régionale des Foyers Ruraux, UNSA Corse, U Svegliu Calvese. »

39

**CABINET FIDUCIAIRE  
DE NORMANDIE**

Société d'Avocats  
1 rue du Mesnil - CAEN (Calvados)

**AVIS DE PROJET D'APPORT  
PARTIEL D'ACTIF**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juillet 2009 à Calvi, la société ACOFRA, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.050.000 euros dont le siège social est à Calvi (Haute-Corse), avenue Christophe Colomb, immatriculée sous le numéro 607 150 083 au registre du commerce et des sociétés de Bastia et la société ACOFRA EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est à Calvi (Haute-Corse), avenue Christophe Colomb, immatriculée sous le numéro 510 581 499 au registre du commerce et des sociétés de Bastia ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime des fusions scissions conformément aux dispositions du Code de Commerce.

Aux termes de ce projet, la société ACOFRA ferait apport à la société ACOFRA EXPLOITATION de sa branche complète et autonome d'activité d'alimentation générale, bazar, textile, chaussure et toutes opérations commerciales pouvant être réalisées dans un supermarché, en direct ou indirectement (e : business), y compris le négoce de voitures et produits périphériques. L'actif apporté s'élève à 2.632.773,17 euros et le passif pris en charge par la société ACOFRA EXPLOITATION s'élève à 2.494.662,05 euros, soit un apport d'une valeur nette de 138.111,12 euros. De cet actif net est déduite la provision pour amortissements dérogatoires pour un montant de 28.111,12 euros. En sorte que l'actif net donnant lieu à rémunération par l'attribution de titres, s'élève à la somme de 110.000 euros. En rémunération de cet apport, la société ACOFRA EXPLOITATION augmenterait son capital de 110.000 euros par la création de 11.000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune entièrement libérées et attribuées à la société ACOFRA.

Toutes les opérations, actives et passives, dont les biens apportés ont pu faire l'objet, effectuées depuis le 1er mars 2009 par la société ACOFRA, jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport, seront considérées comme ayant été faites de plein droit pour le compte exclusif de la société ACOFRA EXPLOITATION.

La société ACOFRA ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la société ACOFRA EXPLOITATION.

Les créanciers des sociétés ACOFRA et ACOFRA EXPLOITATION dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du code de commerce, R.236-8 et R.236-10.

L'apport soumis à la condition suspensive de l'approbation du projet par les assemblées générales des deux sociétés.

Conformément à l'article L.236-6 du code de commerce deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia au nom des deux sociétés le 24 juillet 2009.

Pour avis

50

**Corinne ROUDIÈRE**

Avocat à la Cour  
13 rue César Campinchi - 20200 Bastia  
Tél. 04.95.32.83.15 - Fax : 04.95.32.83.18  
Portable 06.09.91.92.86

**AVIS**

Suivant décision de la gérance du 24 juillet 2009, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI dénommée PETRU MARIA, SCI au capital de 300 euros inscrite au RCS de Bastia, sous le numéro 442 339 800 de :

**Ancien siège** : à Furiani, Tintorajo, Villa aux Quatre Vents (20600)

**Au nouveau siège** : à Borgo, 179 Villa Alba (20290).

Par ailleurs suivant décision du même jour, il a été pris acte de la cession de part sociale intervenue entre M. Francis VERDURI et Bastien VERDURI représenté par ses parents M. VERDU Olivier et Mme VERDURI Magali née CHABERT ainsi que de la mise à jour des statuts.

Pour avis et mention,  
Le gérant

29

**SCI JOPI**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 15.244,90 euros  
Siège social : Villa Elisabeth  
Montée Sainte Claire - 20200 Bastia  
RCS Bastia 334 555 596

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 octobre 2008 les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter de ce jour.

M. Jean Loup MATELLI, demeurant 64 route de San Martino à Pietranera, 20200 Bastia, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, c'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
Le liquidateur

18

**HEDANPHICA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 228.673,53 euros  
25 rue Athime Rué - 92380 Garches  
RC Nanterre 421 003 028

Aux termes d'une délibération en date du 24 octobre 2008, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 25 rue Athime Rué, 92380 Garches à l'adresse suivante : 3 chemin du Ronco, 20260 Calvi, à compter du jour même, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence la société fera l'objet d'une nouvelle inscription auprès du registre du commerce de l'île-Rousse.

La société susvisée dont l'objet social est la gestion immobilière a été constituée pour 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre en date du 18 août 1999.

La gérance

19

Office Notarial  
**SCP MAMELLI**

Résidence Santa Catalina  
Saint-Florent (Haute-Corse)  
Tél. 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte reçu par Me Sophie MAMELLI, notaire associé à Saint Florent (Haute-Corse), le 10 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile

**Dénomination** : SHADE

**Siège social** : Borgo (20290), Parc d'Activité Purettonne.

**Objet** : L'acquisition de tous biens immeubles et droits immobiliers, leur mise en valeur, la construction et l'amélioration de tous bâtiments.

L'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles bâtis et non bâtis.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

**Capital** : 400,00 euros

**Apports** : Numéraire uniquement

**Gérance** : M. Jean-Philippe DEBEAUDOIN, demeurant à San Martino di Lota (20200), Pietranera, 52 route du Cap.

**Cession de parts** : Libres entre associés.

Pour avis,  
le notaire

62

Suivant acte SSP en date à Biguglia du 20/07/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : L'ILLOT

**Siège** : Lido de la Marana (20620) Biguglia

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**Capital** : 10.000 euros

**Objet** : Acquisition, location ou jouissance, administration et gestion de biens immobiliers.

**Gérant** : Mme Claudette NIDOS veuve PRADIER, demeurant à Biguglia (20620) Lido de la Marana.

**Cession de parts sociales** : Cession libre entre associés. Pour toute autre cession, consentement de la majorité des associés exigée par les décisions extraordinaires.

Pour avis

27

**Société Civile CARCO**

Au capital de 200 euros  
Siège social : Scaglioli  
Chez PM VCarette - 20167 Villanova  
RCS Ajaccio B 501 544 043

Aux termes d'un traité d'apport en date à Ajaccio du 5 mars 2008 et du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 5 mars 2008, il a été fait apport à la société 68 parts sociales de la SCI GIA, lequel apport a été consenti et accepté moyennant l'attribution de 2.720 parts nouvelles de 100 euros chacune.

Par suite, le capital de la société a été porté de 200 euros à 272.200 euros et les statuts ont été modifiés.

09

**SCP Jacques POGGI  
Sandrine POGGI GONDOUIN**

Nottaires associés à Bastia (20200)  
Impasse Capanelle - Villa Henri  
Successeurs de l'Etude de Me MINGALON  
du 8 rue Miot

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques POGGI, notaire associé à Bastia, le 8 juillet 2009, enregistré à Bastia le 17 juillet 2009, bordereau 2009/753 case n° 2, la société BALBI SOLEIL, SARL au capital de 8.000,00 euros dont le siège social est à Bastia (20200), avenue de la Libération, Immeuble le Prado B, RCS Bastia 440 621 944, a cédé à la société OPTIQUE LE GRAND LARGE, SARL au capital de 60.000,00 euros dont le siège est à Bastia (20200), avenue de la Libération, Immeuble le Prado B, RCS Bastia 510 665 011.

**Le fonds suivant** : Un fonds de commerce d'optique solaire connu sous l'enseigne "BALBI SOLEIL". Ce fonds est exploité à Calvi (20260), Immeuble Danielli, rue de la République.

Le fonds de commerce comprend :

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage qui lui sont attachés,
- le matériel et le mobilier,
- les licences et autorisations délivrées par l'Administration ; les brevets ou cartes permettant son exploitation et, notamment : une licence d'agent immobilier et autorisation d'administration de biens, prestations de services et entretien d'ensembles immobiliers,

- le droit pour le temps qui reste à courir aux baux, portant sur les locaux où le fonds de commerce cédé est exploité,
- tous les biens corporels instruments, matériel, livres et autres documents tant graphiques qu'informatiques servant à l'exploitation du fonds de commerce, celui-ci étant considéré comme une entreprise et les éléments corporels considérés comme des actifs professionnels, expressément vendus avec le fonds,
- tout le mobilier, meublant ou non, acheté pour le fonds de commerce antérieurement à ce jour,
- les agencements et installations financés par le fonds de commerce.

Moyennant le prix de 80.000,00 euros. La prise de possession a été fixée le 1er juillet 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'office de Maître Jacques POGGI, où domicile est élu à cet effet.

Pour avis,  
Me Jacques POGGI

07

Aux termes d'une AGE du 13/06/2009, enregistrée au SIE de Porto-Vecchio le 20/07/2009, bordereau 2009/243 case n° 2, les actionnaires de la SAS ANTOINE CESARI ET FILS BATIMENTS PORTO-VECCHIO, siège : Porto-Vecchio (20137), Caravelle I, Le Port, au capital de 257.410 euros, RCS Ajaccio B 322.993.858, ont décidé d'augmenter le capital en numéraire de 12.303 euros par incorporation d'une créance certaine liquide et exigible. Le capital passe à 269.713 euros divisé en 17.692 actions dont 807 actions nouvelles entièrement attribuées à l'apporteur, M. Antoine CESARI.

Pour avis

# AVIS RECTIFICATIF AAPC 15/2009

## SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :** Département de la Haute-Corse, à l'attention de M. Giacobbi Paul, Hôtel du Département Rond point du Maréchal Leclerc, F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : 0495555779, Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 04.95.55.02.37 - Adresse Internet : <http://www.haute-corse.fr> - Profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com> ([https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2009WGPE\\_NPaigd&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009WGPE_NPaigd&v=1&selected=0))

**I.2) Type organisme acheteur :** Pouvoir adjudicateur.

## SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** Travaux de réparations de la voirie départementale.

**II.1.2) Description succincte du marché :** Travaux de réparations de la voirie départementale.

**II.1.3) Classification CPV :** 45233140, 45233142

## SECTION IV : PROCEDURE

**IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte

**IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

**IV.2.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :** Rectificatif AAPC 15/2009

**IV.2.3) Avis auquel se réfère la présente publication :** Numéro de l'avis au J.O 2009/S119-172891 du 25 juin 2009

**IV.2.4) Date d'envoi de l'avis original :** 24 juin 2009

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**VI.1) L'avis implique :** Rectification. Informations complémentaires.

**VI.3) Informations à rectifier ou à ajouter :** Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur dans le dossier d'appel d'offres correspondant et dans l'avis original.

**VI.3.4) Date à rectifier dans l'avis original :** Endroit où se trouve le texte à rectifier : "Date de réception des offres"

**Au lieu de :** 10 août 2009

**Lire :** 08 septembre 2009

**VI.4) Autres informations complémentaires :** Des modificatifs ont été apportés au CCTP1, au Bordereau des prix et au Détail estimatif du DCE remis aux candidats. Ces modifications concernent le rajout d'opérations (lot 3) ainsi que des rectificatifs d'erreurs matérielles. Un courrier d'information accompagné des pièces ainsi modifiées sera adressé aux candidats ayant procédé à un retrait au format papier. Un courriel d'information sera adressé aux candidats ayant procédé à un retrait au format électronique de manière à ce qu'ils puissent télécharger ces pièces modifiées ou les solliciter au format papier à l'adresse suivante : Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181

**Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP :** 24 juillet 2009

**Référence de l'avis initial paru au B.O.A.M.P. :** parution numéro : 121 A, annonce n°220 du 26 juin 2009

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 24 juillet 2009

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Interventions Départementales  
Jean LECCIA

## Etude de Me Jean CRUCIANI

Notaire  
Place Paoli - 20220 Ile-Rousse  
Tél. 04.95.60.05.92

## SCI TEUDORA AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE & PARTAGE

Par acte reçu par Me CRUCIANI, Notaire à Ile-Rousse, le 9 juillet 2009, il a été procédé :

- à la dissolution anticipée de la SCI TEUDORA, société civile immobilière au capital de 1.000 euros. Siège social : Muro (20225), Piazza Dottore, chez Mme Myriam VENTURA-GIANNINELLI. Immatriculée au RCS de Bastia 439.555.020 - 2005 D 442, constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 septembre 2001, ayant notamment pour objet : "Achat et apport, d'un bien immobilier, la construction et mise en valeur et gestion par tous moyens. Durée : 60 ans. Co-gérants sans limitation de durée : Mme GIANNINELLI Myriam et M. BONACCORSO Guy demeurant à Ville-telle (34400), 100 Impasse du Grès. Et aussi nommés liquidateurs.

- au partage de l'actif immobilier. Le dépôt des actes sera effectué au registre du commerce de Bastia.

Pour avis et mention,  
Me Jean Cruciani, notaire

## MUFRAGGI CONSEIL

Sigle : "M.J.P. CONSEIL"  
SARL au capital de 13.000 euros  
porté à 15.000 euros  
Siège : 44 Allée du Maquis - 20166 Pietrosella  
RCS Ajaccio 483 313 862

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 12 juin 2009 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de Deux Mille (2.000) euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

### Article 7 - Capital social :

**Ancienne mention :** Le capital social est fixé à treize mille (13.000) euros.

**Nouvelle mention :** Le capital social est fixé à quinze mille (15.000) euros.

La gérance

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 91, parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 17 au 30 juillet 2009, n° 6274, concernant le montant du capital de la société "CORSE EQUIPEMENT CORDAGE".

Il fallait lire : "2.600 euros".

Pour avis

# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES CONJOINTES

## AMENAGEMENT DE LA RD 71

### Communes d'AVAPESSA, BELGODERE, COSTA, FELICETO, MURO, NESSA, OCCHIATANA, SPELONCATO ET VILLE DI PARASO (Projet poursuivi par le Département de la Haute-Corse)

#### 1ère parution

**Durée des enquêtes :** (arrêté préfectoral n° 2009-167-2 du 16 juin 2009)

Pendant 33 jours consécutifs du **Lundi 17 août au Vendredi 18 septembre 2009 inclus** se dérouleront sur les communes d'Avapessa, Belgodère, Costa, Feliceto, Muro, Nessa, Occhiatana, Speloncato et Ville-di-Paraso.

- L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la RD 71, du PK 18.500 à 42.840.

- L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir et établir l'identité de leurs propriétaires.

- L'enquête préalable à la délivrance de l'autorisation prévue par les articles L.214.1 à 214.6 du code de l'environnement.

**Siège des enquêtes et lieu de dépôt des dossiers :** Mairie d'Avapessa, Belgodère, Costa, Feliceto, Muro, Nessa, Occhiatana, Speloncato et Ville-di-Paraso.

#### Permanences de la commission d'enquêtes :

- M. Pierre-Olivier BONNOT demeurant 18 rue Colonella, 20200 Bastia, en qualité de président,

- M. Marc AUSTI demeurant Résidence Orezza I, les Hauts de Toga, 20200 Bastia, en qualité de membre titulaire,

- M. Aurélien PIEVE demeurant Résidence Le Turenne, Bât.E, rue Mondoloni, 20600 Bastia, en qualité de membre titulaire,

seront présents pour recevoir les observations du public en mairies, selon les modalités suivantes :

#### M. BONNOT :

\* **Mairie de Belgodère :**

- Lundi 17 août 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

- Vendredi 11 septembre 2009 de 14 h 00 à 17 h 00

\* **Mairie de Costa :**

- Lundi 17 août 2009 de 14 h 00 à 17 h 00

- Samedi 12 septembre 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

\* **Mairie d'Occhiatana :**

- Samedi 22 août 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

- Samedi 29 août 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

#### M. PIEVE :

\* **Mairie d'Avapessa :**

- Mardi 18 août 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

- Mardi 1er septembre 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

\* **Mairie de Feliceto :**

- Lundi 17 août 2009 de 14 h 00 à 17 h 00

- Lundi 24 août 2009 de 14 h 00 à 17 h 00

- Lundi 31 août 2009 de 14 h 00 à 17 h 00

\* **Mairie de Muro :**

- Lundi 17 août 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

- Lundi 24 août 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

- Lundi 31 août 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

#### M. AUSTI :

\* **Mairie de Nessa :**

- Mardi 18 août 2009 de 14 h 00 à 17 h 00

- Vendredi 11 septembre 2009 de 14 h 00 à 17 h 00

- Vendredi 18 septembre 2009 de 14 h 00 à 17 h 00

\* **Mairie de Speloncato :**

- Lundi 17 août 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

- Vendredi 11 septembre 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

- Vendredi 18 septembre 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

\* **Mairie de Ville-di-Paraso :**

- Mardi 18 août 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

- Mardi 25 août 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

- Jeudi 17 septembre 2009 de 9 h 00 à 12 h 00

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans le délai d'un mois au Préfet de la Haute-Corse.

Copie des conclusions de la commission d'enquêtes sera déposée en Mairies d'Avapessa, Belgodère, Costa, Feliceto, Muro, Nessa, Occhiatana, Speloncato et Ville-di-Paraso, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Corse (Direction des Politiques de l'Etat et du développement durable - Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement) et auprès de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture, Guichet Unique de l'Eau, Résidence Bella Vista, Bastia, pour ce qui concerne l'enquête menée au titre du code de l'environnement, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

# INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET

[www.infogrefe.fr](http://www.infogrefe.fr)

L'information légale  
sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL 3617 infogrefe

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

1 ligne TTC 0997 - 4 ligne TTC 0997

21

## SOCIETE PRESTIGE CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 6.600,00 euros  
Siège social : Lieu-dit Archiquadra  
20137 Lecci  
Numéro RCS 504 427 592 00010

## AVIS DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale tenue le 16 juillet 2009 a décidé de modifier l'objet social à compter du 1er juillet 2009 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Corrélativement, l'avis précédemment publié, relativement à l'objet social est ainsi modifié :

### Article 2 - Objet social :

**Ancienne mention :** Le commerce de produits alimentaires et dérivés entre autres vins et alcools ainsi que la livraison s'y afférant.

### Nouvelle mention :

- L'organisation de tous événements personnels ou d'entreprise (domaine de l'événementiel) à savoir banquets, réceptions, conférences, etc ... avec notamment les prestations de services et produits associés.

- Le commerce de tous produits alimentaires et dérivés, entre autres les vins et alcools ainsi que la livraison y afférant.

- La commercialisation de toutes formes de services liés à l'esthétique, aux loisirs et au confort (ex. : coiffeur, manucure, repas, musique).

Pour avis,  
La Gérante

15

## Maître Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat  
38 Bd Paoli - 20200 Bastia

Par acte SSP en date à San Giuliano du 17 juillet 2009, a été constitué la société SARL LORENZANI FILS, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège est à San Giuliano (20230), Alistro, ayant pour objet : l'exploitation de toute entreprise de maçonnerie générale, entreprise générale de bâtiment et de second oeuvre, et notamment travaux courants de béton, démolition et restauration de bâtiments, peinture, vitrerie, revêtements de sols, murs et plâtres. M. Eddy LORENZANI demeurant à San Giuliano (20230) - Alistro, et M. Livio LORENZANI demeurant à San Giuliano (20230) - Lot du phare - Alistro, ont été désignés en qualité de co-gérants. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

16

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** VINCENSINI VOYAGES

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Siège social :** Hameau de Coïbiti, 20244 San Lorenzo

**Objet :** Les transports routiers réguliers de voyageurs, le ramassage scolaire, le transport routier occasionnel de personnes et aussi l'organisation d'excursions en autocar et de circuits touristiques ainsi que des activités complémentaires de tourisme vert.

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 32.750 euros

**Gérance :** VINCENSINI Philippe, demeurant Entrée du Village, 20218 Saliceto, pour une durée illimitée.

**Immatriculation :** au RCS de Bastia.

Pour avis

01

## ARMEMENT MARITIME CYRNOS (A.M.C.)

Société par actions simplifiée  
Au Capital de 125.000 Euros  
Siège social : Port de Commerce  
20200 BASTIA  
R.C.S. Bastia B. 306.244.872 (74 B 41)

## CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2009 :

- la société AUDIT CONSEIL EXPERTISE, représentée par Monsieur Jean-Norbert Muselier, dont le siège social est à Marseille 13016, 71 chemin G. Charmasson, immatriculée sous le numéro d'identification unique 343 276 580 RCS Marseille, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Norbert MUSELIER, commissaire aux comptes titulaire sortant, pour une durée de six années qui viendra à expiration le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

- la société FIDEA CONTROLE, dont le siège social est à Paris 75016, 46 rue Paul Valéry, immatriculée sous le numéro d'identification unique 390 446 946 RCS Paris, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société AUDIT CONSEIL EXPERTISE, commissaire aux comptes suppléant sortant pour une durée de six années qui viendra à expiration le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA

Pour avis  
LE REPRESENTANT LEGAL  
Pour avis

25

## POYET

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 69.300 euros  
Siège social : Zone Industrielle - RN 193  
20600 Furiani  
316 145 009 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2009, l'assemblée générale ordinaire a nommé la société PRICE-WATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES, domiciliée au n° 20, rue Garibaldi, 69451 Lyon cedex 06, en qualité de Commissaires aux Comptes suppléant, en remplacement de M. Alain PERRET, ce dernier n'ayant pas souhaité le renouvellement de son mandat.

Pour avis,  
Le Président

20

## ROUGE POINT

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 53.200 euros  
Siège social : Quai des Martyrs  
20200 Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 22 juillet 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. CRISTOFARI Ange à compter du 6 mai 2009 et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire M. LUCCINI Olivier, demeurant Résidence "Le Grand Large", 20200 Ville di Pietrabugno, pour une durée illimitée.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de M. LUCCINI Olivier a été substitué à celui de M. CRISTOFARI Ange.

La Gérance

26

## POLYCLINIQUE DE FURIANI

Société Anonyme  
Au capital de 129.753 euros  
Siège social : Lieu-dit Sansonetti  
20600 Furiani  
RCS Bastia B 496 820 150

## AG mixte du 16/07/2009

- Non renouvellement de M. ANTONA de ses fonctions d'administrateur.  
- Nomination de M. Jacques-Yves BONAVITA, né à Bastia le 24/10/1972 demeurant à Oletta (20232) en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Nicole ANTONA démissionnaire.  
- Constatation de la perte de la moitié du capital et décision en conformité des dispositions de l'article L.223.42 du code de commerce, de ne pas dissoudre la société de manière anticipée.

Pour avis

65

L'assemblée générale du 30/06/2009 de la SARL FURIANI RESTAURATION - SFR - au capital de 7.800 euros dont le siège social est RN 193, Rond Point de Furiani, 20600 Furiani, RCS Bastia 449 666 809 a décidé en application de l'article L.223-42 du code de commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

42

Par AGE en date du 27 juillet 2009 à Prunelli-di-Fiumorbo (20240) a été décidée la prorogation de la durée du GAEC DE TOZZA, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 330 620 113, dont le siège est à Prunelli-di-Fiumorbo (20240), Abbazia. La durée de la société est prorogée pour vingt cinq ans à compter du 4 septembre 2009.

14

Par acte SSP en date à Penta di Casinca du 22 juillet 2009, a été constitué la société MARIANA GRAND PARC III, société civile de construction vente au capital de 2.000 euros, dont le siège est à Penta di Casinca (20213), Zone d'Activités de Folelli, ayant pour objet : l'acquisition d'un terrain sis à Lucciana (20290), Route de l'Aéroport, et la construction d'immeubles, composés d'appartements et de locaux commerciaux. La vente des immeubles construits à tous tiers. La société BRANDIZI PROMOTION dont le siège est à Penta di Casinca (20213), Zone Artisanale, Folelli (439 415 688 RCS Bastia) a été désignée en qualité de gérante. La durée de la société est fixée à 10 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Toutes les cessions sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés.

28

## SOFIRAL

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa - Route de la Mer  
20213 Folelli  
Tél. 04.95.59.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

Par une AG Ordinaire en date du 21 juillet 2009, les associés de la SARL TROPICANA, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est sis La Marine, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° 388 172 793, ont pris acte de la démission de Mme Bernadette MARCELLI de ses fonctions de gérant à compter du 1er septembre 2009 et ont nommé à compter de cette même date Mlle Valérie DELAIRE demeurant Immeuble Cesari, Quai Paoli, 20137 Porto-Vecchio.

10

## SCP LENTALI PIETRI DUCOS

Avocats au Barreau d'Ajaccio  
Immeuble le Saint Jean - 20137 Porto-Vecchio  
Tél. 04.95.70.45.70

## AVIS DE CONSTITUTION DE SARL

Aux termes d'un acte SSP en date à Castellu di Rostinu du 23 juillet 2009, il a été constituée une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** PASQUALE PAOLI II

**Capital :** 200 euros

**Siège social :** Castellu di Rostinu 20235, Hameau de Fornu, Bisinchi.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

**Objet :** L'importation, l'exportation, l'achat, la vente sédentaire et éventuellement ambulante ainsi que la location de tous produits destinés à l'alimentation humaine ou animale et/ou de tous produits non alimentaires ou matériel relevant notamment des métiers de la construction et du bâtiment, du bricolage, du jardinage, de l'automobile, de la moto des deux roues, des bateaux et de l'aéronautique, de l'audiovisuel, de l'électroménager, de l'électronique, de l'informatique, du prêt à porter, de la confection, du jouet, des gadgets et souvenirs, de l'ameublement et de la décoration intérieure. La création, l'acquisition par achat, par adjudication, par voie d'apports ou autrement, la location, la prise ou la mise en gérance libre de tous fonds similaires. La création, l'acquisition, l'exploitation ou la vente de toutes marques ou de tous procédés de fabrication, ainsi que de tous brevets ou licences se rattachant, directement ou indirectement à l'objet principal de la société. L'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation, la vente, la prise ou la location de tous locaux, terrains ou constructions, ainsi que tous droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social.

**Gérance :** M. FRIZOT Anthony Guy, demeurant à Porto-Vecchio 20137, Ribba, Lieu-dit Culetta, né à Chenove 21300 le 21 février 1985, de nationalité française, et M. ANZIANI Lionnel Antoine, demeurant à Porto-Vecchio 20137, Immeuble le Saint Jean, né le 24 mars 1975 à Bastia (Haute-Corse), célibataire majeur, de nationalité française, ont été désignés en qualité de gérant.

**Immatriculation :** au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
Le gérant

22

## SCP MAMELLI

Notaires  
20217 Saint Florent  
Tél. 04.95.37.06.00

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, notaire associé à Saint-Florent, le 16 juillet 2009, enregistré à Bastia, le 22 juillet 2009, bordereau n° 2009/766 case n° 1, M. Jean-Marie DOMINICI, demeurant à Nonza (20217) a confié à M. Philippe ILIPPI, demeurant à Canari (20217), l'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce de restaurant saisonnier de mai à septembre exploité à Canari, Marine de Canelle, connu sous le nom "U SCOGLIU" pour une durée d'une année à compter du 16 juillet 2009.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication,  
Le Notaire

33

## MAIRIE DE CORTE

Direction Générale des Services

Marché passé sous forme de procédure adaptée  
(Article 28 du code des marchés publics)

### Identification de l'organisme qui passe le marché :

Ville de CORTE - B.P 42 - 20250 Corte - Tél. 04.95.45.23.00 - Fax : 04.95.46.32.37  
Forme de marché : Marché à bons de commande (article 71 du code des marchés publics).

- Lot n° 1 : Montant minimum HT : 8.000 euros  
Montant maximum HT : 30.000 euros
- Lot n° 2 : Montant annuel minimum HT : 5.000 euros  
Montant annuel maximum HT : 18.000 euros
- Lot n° 3 : Montant annuel minimum HT : 3.000 euros  
Montant annuel maximum HT : 11.000 euros
- Lot n° 4 : Montant annuel minimum HT : 2.000 euros  
Montant annuel maximum HT : 7.000 euros

Objet du marché : Achat de produits d'entretien pour une durée de 3 ans.

### Liste des lots :

- Lot n° 1 : produits d'entretien
- Lot n° 2 : produits d'hygiène
- Lot n° 3 : sacs poubelle
- Lot n° 4 : consommable à usage unique

Les documents administratifs peuvent être retirés à Mairie de Corte, 21 cours Paoli, 20250 Corte.

### Critères de sélection des offres :

- Descriptif technique des produits (30 %)
- Prix (70 %)

Des échantillons doivent être envoyés en même temps que l'offre de prix.

Date limite de remise des offres : Avant le 4 Août 2009 à 16 h 00 à la Mairie de Corte - B.P 42 - 21 cours Paoli - 20250 Corte.

Renseignements : Mairie de Corte - Service Marchés Publics - Tél. 04.95.45.23.00  
Date d'envoi : 20 juillet 2008

35

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

CANTON DU HAUT NEBBIU

COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA 20246

PROCES VERBAL DEFINITIF D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Ruine cadastrée n° 156 Section F

Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Locales.  
Vu le Procès-verbal provisoire du 22 décembre 2008, notifié le 2 janvier 2009 par lettre recommandée avec accusé de réception, aux hoirs AGOSTINI / MARI.

A savoir :

- M. AGOSTINI Nicodème SARL - Lieu-dit Casatorra - 20620 Biguglia
- M. MARI Philippe Jean et GRIALOU Georges - 20246 San Gavino di Tenda
- Mme MARI Rose Marie - M. MARI Frédéric - 12 Pierre Sola - 06000 Nice
- Mme MARI Patricia - 128 avenue de Libération - 95370 Montigny les Corneilles
- Mme FARCA MARI Pauline - 8 avenue Pauliani - Entrée B - Résidence Acropolis - 06000 Nice.

Nous Maire de la Commune de San Gavino di Tenda, le 11 juillet 2009

Avons constaté à l'expiration du délai de six mois que les co-héritiers AGOSTINI / MARI, n'ont effectué aucun des travaux prescrits dans le procès-verbal provisoire pour remédier à l'état d'abandon manifeste de leur bien situé Lieu-dit CATARELLO, cadastré section F n° 156, qui doit dès lors être considéré comme en état d'abandon manifeste. Ce procès-verbal a été dressé pour servir et valoir ce que de droit, il restera en permanence à la disposition du public.

Fait à San Gavino di Tenda, le 11 juillet 2009  
Le Maire,  
François GROSSI

36

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

CANTON DU HAUT NEBBIU

COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA 20246

PROCES VERBAL DEFINITIF D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Ruine cadastrée n° 169 Section F

Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Locales.  
Vu le Procès-verbal provisoire du 22 décembre 2008, notifié le 2 janvier 2009 par lettre recommandée avec accusé de réception à Mme LAOT Françoise.

A savoir :

- Mme LAOT Françoise chez M. FORAY Patrick - 880 chemin des Laugiers - 83210 Solliès Pont.

Nous Maire de la Commune de San Gavino di Tenda, le 11 juillet 2009

Avons constaté que l'immeuble appartenant à Mme LAOT Françoise, au Lieu-dit Catarello dans le périmètre de la commune dans le SAN GAVINO DI TENDA.

Avons constaté l'expiration du délai de six mois que Mme LAOT Françoise n'a effectué aucun des travaux prescrits dans le procès-verbal provisoire pour remédier à l'état d'abandon manifeste de son bien situé Lieu-dit CATARELLO, cadastré section F n° 169, qui doit dès lors être considéré comme en état d'abandon manifeste.

Ce procès-verbal a été dressé pour servir et valoir ce que de droit, il restera en permanence à la disposition du public.

Fait à San Gavino di Tenda, le 11 juillet 2009  
Le Maire,  
François GROSSI

37

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

CANTON DU HAUT NEBBIU

COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA 20246

PROCES VERBAL DEFINITIF D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Ruine cadastrée n° 263 Section F

Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Locales.

Vu le Procès-verbal provisoire du 22 décembre 2008, notifié le 2 janvier 2009 par lettre recommandée avec accusé de réception, aux hoirs CHIARELLI.

A savoir :

- M. CHIARELLI Pierre - Chemin Cambas - 34980 Montferrier s/lez
- Mme CARPENTIER Renée CASTELLI - 79 rue Pelague - 40190 Villeneuve de Marsan

- Mme GASTEJY Elizalde - rue de Landaburua - 64310 Saint Pé sur Vivelle.

Nous Maire de la Commune de San Gavino di Tenda, le 11 juillet 2009

Avons constaté à l'expiration du délai de six mois que les co-héritiers CHIARELLI, n'ont effectué aucun des travaux prescrits dans le procès-verbal provisoire pour remédier à l'état d'abandon manifeste de leur bien situé Lieu-dit FORNACCE, cadastré section F n° 263, qui doit dès lors être considéré comme en état d'abandon manifeste.

Ce procès-verbal a été dressé pour servir et valoir ce que de droit, il restera en permanence à la disposition du public.

Fait à San Gavino di Tenda, le 11 juillet 2009  
Le Maire,  
François GROSSI

38

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

## AVIS DE PUBLICITE

La commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA, par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2009 a approuvé la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

La délibération est affichée en Mairie.

Le dossier de P.L.U est à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le Maire,  
Ange-François VINCENTELLI

34

## COMMUNE D'ALERIA

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune d'ALERIA

Adresse auprès de laquelle les renseignements et les dossiers peuvent être obtenus et les offres envoyées ou remises : Commune d'Aléria - Hôtel de Ville - Catéraggio - 20270 Aléria - Tél. 04.95.57.00.73 - Fax : 04.95.57.07.74

Objet de la consultation : Création d'une aire de jeux pour enfants.

Type de procédure : procédure adaptée (art. 2 du CMP)

Modalités de soumission : Les candidats doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Qualifications ou références pour des prestations similaires
- Les pièces prévues à l'article 45 du CMP

Calendrier de la consultation :

Date limite de réception des offres : Le 10 août 2009 à 12 heures

Date d'envoi à la publication : 23 juillet 2009.



# AVIS DE MARCHÉ

## AAPC 17/2009

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :** Département de la Haute-Corse, à l'attention de M. Giacobbi Paul, Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc, F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237 Adresse(s) internet : <http://www.haute-corse.fr> - Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues et Renseignements techniques :** Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes -, à l'attention de M. Chiorboli Gabriel, 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :** Département de la Haute-Corse - Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes -, à l'attention de M. Chiorboli Gabriel, 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 04.95.34.81.81-URL : [http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL\\_2009\\_IJUX1KNKXX](http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2009_IJUX1KNKXX)

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et renseignements administratifs :** Département de la Haute-Corse - Service Juridique et de la Commande Publique -, à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : 0495555779, Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237, URL : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2009\\_IJUX1KNKXX&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2009_IJUX1KNKXX&v=1&selected=0)

**I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :** Collectivité Territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. - Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** Aménagement d'une section de la Route départementale 63 du PK 17.760 au PK 18.750

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux :** Travaux d'Exécution

**Lieu principal d'exécution :** Route départementale n° 63 - Canton de Ile Rousse - Code NUTS : FR832

**II.1.3) L'avis implique :** un marché public

**II.1.5) Description succincte du marché :** Aménagement d'une section de la Route départementale 63 du PK 17.760 au PK 18.750

**II.1.6) Classification CPV :** 45233140

**II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Non

**II.1.8) Division en lots :** Non

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération :** Non

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :**

**Tranche ferme :** Terrassements en Déblais Remblais ; Corps de chaussée / Revêtement bicouche ; Ouvrages de soutènement et de sécurité ( mur poids amont aval, enrochements, parapets) ; Ouvrages d'assainissement, puisard amont extension d'aqueduc têtes aval). **Tranche conditionnelle :** Ouvrages d'assainissement (fils d'eau)

**II.2.2) Options :** Non

**II.3) Durée du marché ou délai d'exécution :** L'acte d'engagement fixe le délai d'exécution de chacune des tranches. Les délais indicatifs proposés par le pouvoir adjudicateur sont de 6 mois pour la tranche ferme et de 2 mois pour la tranche conditionnelle. Les candidats peuvent toutefois proposer des délais différents de ceux proposés par le pouvoir adjudicateur. Les délais limites de notification par ordre de service de la décision d'affermissement de la tranche conditionnelle sont fixés à 12 mois à compter de l'origine du délai d'exécution de la tranche ferme.

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :** Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Financement sur les fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 40 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont révisables.

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Dans l'éventualité où un marché serait attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** Non

**III.2) Conditions de participation et Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :** - Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ; - Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; - Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ; - Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (Formulaire DC5).

**III.2.2) Capacité économique et financière :** - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC5) ; - La déclaration approuvée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

**III.2.3) Capacité technique :** - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ; - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose (formulaire DC5) ; - Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Les co-traitants et les sous-traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Pour répondre, les candidats utiliseront les documents DC4 (avril 2007) et DC5 (Octobre 2008) dûment complétés et signés qui leurs sont remis avec le dossier de consultation et téléchargeables sur [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr). En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

**III.2.4) Marchés réservés :** Non

### SECTION IV : PROCEDURE

**IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte

**IV.2.1) Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 50 %
2. Délai d'exécution : 30 %
3. Valeur technique : 20 %

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :** Non

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :** AAPC 17/2009

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :** Non

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

11 septembre 2009 à 12 h 00

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français.

**IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :** Non

**VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :** Non

**VI.3) Autres informations :** Les éléments d'appréciation du critère «valeur technique» ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2.

Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation (à l'exception des plans et pièces annexés au C.C.T.P. qui seront remis uniquement sous format papier). Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

**VI.4.1) VI.4.3) Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex, . Tél. 04.95.32.88.66. Mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr). Fax : 0495323855. URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

**VI.5) Date d'envoi du présent avis et date d'envoi au JOUE :** 27 / 07 / 2009

**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

11 septembre 2009 à 12 h 00

LE PRESIDENT  
Paul GIACOBBI

63

#### SARL SOCOTRIM

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.774,90 euros  
Siège social : Les Marines  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 332 110 378 ( 85 B 57)

#### POURSUITE DE L'ACTIVITE

L'assemblée générale appelée à statuer le 30 juin 2009, en application des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce s'est prononcée contre la dissolution anticipée de la société et a décidé la poursuite de l'activité sociale.

Pour avis,  
La gérance

53

#### ABBARTELLO SARL

Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 622,45 euros  
Siège social : Abbarcello  
20113 OLMETO  
R.C.S AJACCIO B 320 143 183

#### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2009, l'objet social a été étendu à l'activité de « pizzeria » à compter rétroactivement du 1er mai 1999. En conséquence, l'article 2 des statuts a été corrélativement modifié.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis

52

#### COTI IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 500 euros  
Siège social : 4 rue Camille Pietri  
20110 PROPRIANO  
R.C.S AJACCIO B 492 711 346

Suivant décisions du 30 juin 2009, l'assemblée unique a constaté que, du fait des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les capitaux propres ont été reconstitués pour un montant supérieur à la moitié du capital social. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La gérance

66

#### ALANTY

Société Civile Immobilière  
Au capital de 7 000,00 euros  
Siège social : Résidence l'Alta Vista  
Rue Paratojo - 20200 Bastia  
485 055 875 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2009, Mme Yvonne DUBOIS épouse CESARI, demeurant à Bastia 20200, Résidence l'Alta Vista, rue Paratojo, a été nommée gérante de la société, en remplacement de M. Alain CESARI décédé le 6 décembre 2008.

Pour avis,  
Le gérant

55

**SEDAFRAIS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 480.000 euros  
Siège social : RN 193 - 20200 Bastia  
340 054 634 RCS Bastia

Aux termes de la délibération de l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2009, il résulte que la SOCIETE D'ENTREPOSAGE ET DE DISTRIBUTION DE DENREES ALIMENTAIRES - SEDDA, Société par Actions Simplifiée au capital de 770.000 euros, dont le siège social est à Bastia (20200), RN 193, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 495 820 037 RCS Bastia, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Henri BOURDIEC, ce dernier n'ayant pas souhaité le renouvellement de son mandat.

Pour avis,  
Le Président

67

**SARL AMVI**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 500 euros  
Siège social : 62 Cours Napoléon  
20000 AJACCIO  
R.C.S. AJACCIO B 500 777 867

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juillet 2009, M. Alain GRANGE demeurant rue des Pêcheurs, 20110 VIGGIANELLO, a été nommé Gérant en remplacement de M. Richard MAZZONI, demeurant 2 Parc Belvédère, 20000 AJACCIO, en raison de la démission, à compter du 29 juillet 2009.  
RCS : AJACCIO.

Pour avis

54

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juillet 2009, il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiées (S.A.S)

**Dénomination sociale** : JEAN NOEL TAFANI

**Dénomination commerciale** : SAS J.N.T

**Durée** : 99 ans

**Siège sociale** : Lieu dit Saparello, route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio.

**Objet** : La société a pour objet, en France et dans le monde entier :  
- Toutes prestations de services dans les domaines des travaux publics, du bâtiment et du génie civil, de la distribution, la fourniture et la pose de biens d'équipements.  
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Président** : M. Jean Noël TAFANI, demeurant 29 Tarrivechchi, route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio.

**Agrément** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.  
**Immatriculation** : au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président

56

**SEDAGEL**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 480.000 euros  
Siège social : RN 193 - 20200 Bastia  
340 047 950 RCS Bastia

- Aux termes de la délibération de l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2009, il résulte que la SOCIETE D'ENTREPOSAGE ET DE DISTRIBUTION DE DENREES ALIMENTAIRES - SEDDA, Société par Actions Simplifiée au capital de 770.000 euros, dont le siège social est à Bastia (20200), RN 193, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 495 820 037 RCS Bastia, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Henri BOURDIEC, ce dernier n'ayant pas souhaité le renouvellement de son mandat.

- Aux termes d'une décision du nouveau Président en date du même jour, il résulte que : M. Henri BOURDIEC, demeurant à Bastia (20200), au 8 rue des Zéphirs, a été nommé en qualité de Directeur Général, en remplacement de Mme Henriette BOURDIEC, cette dernière n'ayant pas souhaité le renouvellement de son mandat.

Pour avis,  
Le Président

61

**HEB**

SARL au capital de 7.500 euros  
Chemin U Mulinu Biancu - Palombaggia  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio B 444 407 282

Par décision de l'AGE en date du 1er juillet 2009, à effet immédiat, le siège social de la société HEB a été transféré à 24 Bd Prince de Galles, 06000 Nice. Le reste de l'article demeurant inchangé. Mentions sera faite au RCS de Nice.

Pour avis

58

**MAGHRABEL DIFFUSION**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 6 rue Roi de Rome  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio n° 500 477 534

L'assemblée générale du 26 juin 2009, a décidé :

**1** - De transférer le siège social et modifier l'article 4 des statuts comme suit :

**Ancienne rédaction** :

**Article 4 : Siège social** : Le siège social est fixé Galerie, 19 cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

**Nouvelle rédaction** :

**Article 4 : Siège social** : Le siège social est fixé 6 rue Roi de Rome, 20000 Ajaccio.

**2** - De modifier l'objet social qui devient : "La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à la petite restauration, crêperie.

Et généralement, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement".  
L'article 2 des statuts sera modifié en conséquence.

**3** - De nommer en qualité de gérante à compter de ce jour, sans limitation de durée, Mme ASSEZAT Laurence, demeurant 28 rue Aldebert, 13006 Marseille, en remplacement de Mme EL HAMI Malika épouse MAGHRAOUI, démissionnaire.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
La gérante

57

**La SCP MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHI**

Diamant III - 2 avenue de Paris  
20000 Ajaccio

**ENCHERES PUBLIQUES**

**Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,  
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio**

**JEUDI 10 SEPTEMBRE 2009 À 8 HEURES 30**

**Département de la Corse-du-Sud - Commune de Bastelica :**

1°) - Les parcelles de terre sises au Lieu-dit "Baracoli", cadastrées section J numéro 14 pour 45a 80 ca, numéro 15 pour 07ha 65a 60ca ;

2°) - Les parcelles de terre sises au Lieu-dit "Colletta", cadastrées section J numéro 16 pour 48a, numéro 17 pour 08a 40 ca ;

3°) - Les parcelles de terre sises au Lieu-dit Bivaratojo", cadastrées section J numéro 59 pour 2ha 26a 10ca, numéro 64 pour 45a 90ca, numéro 65 pour 33a 10ca, numéro 66 pour 21a 60ca ;

4°) - Les parcelles de terre sises au Lieu-dit "Bocca del Vento", cadastrées section J numéro 114 pour 16ha 72a 65ca ;

5°) - Les parcelles de terre sises au Lieu-dit "Merqujo", cadastrées section J numéro 185 pour 3ha 11a 32ca, 186 pour 2ha 05a 99ca, 187 pour 78a 78ca.

Et toutes les constructions y édifiées.

Mise à prix de l'ensemble : 20.000,00 euros (vingt mille euros)  
(Bien plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadasraux et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", pour consultation).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

**Etant notamment précisé :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", 2 avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,  
Le 28 juillet 2009,  
Pour extrait

08

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Lecci du 22 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiées

**Dénomination** : FIOR DI LECCI

**Siège social** : Domaine Fior di Lecci, 20137 Lecci.

**Objet** : Le négoce sous toutes ses formes et par tout moyen (vente en gros et au détail, au domaine, en magasin, vente par correspondance, boutique en ligne, e-commerce) de produits agricoles, produits du terroir, produits issus de l'agriculture biologique, huile olive, miel, fruits et légumes, vins, toutes prestations de services dans les domaines de l'évènementiel et des relations publiques.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 5.000 euros

**Gestion de la société - Président** : Mme Marie-Thérèse GUEYRAUD épouse ROUGIER, née le 29 juillet 1966 à Lecci (20), demeurant Casa Serena à Conca (20135), de nationalité française, nommé par décision statutaire du 22 juillet 2009.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

**Cession d'actions** : Les cessions d'actions sont libres entre associés ou au profit d'un descendant. Toutes les autres cessions d'actions sont soumises à agrément, suivant décision collective des associés.

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
le représentant légal

45

**SARL ALTIPIANI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.500 euros  
Siège social : 20270 Aléria

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : SARL ALTIPIANI

**Siège social** : 20270 Aléria

**Objet** : L'achat, la vente et le négoce de vins et spiritueux, ainsi qu'accessoirement le courtage en vin, la vente de produits d'origines agricoles ou artisanaux et de produits manufacturés de faibles valeurs liés à l'activité viticole.

**Durée** : 90 années.

**Capital** : 7.500 euros

**Gérance** : M. LUGARINI Alain domicilié à Aléria 20270, né le 17 septembre 1959 à Costantine, domicilié à Aléria 20270.

M. PAOLI François domicilié à Tallone 20270, né le 25 mai 1947 à Pianello.  
**Immatriculation** : au RCS de Bastia.

Pour avis

48

**PAOLACCI FRERES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622 euros  
Siège social : Ancienne Cave FOUILLERON  
Route de Maison Pieraggi - 20270 Aghione  
398 642 140

Aux termes d'une délibération en date du 17 juillet 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de la location et l'initiation aux engins de chantier pour les particuliers et de modifier en conséquence l'article deuxième des statuts.

La gérance

30

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : AUBERGE CHEZ FLORA  
**FORME** : Société à responsabilité limitée  
**SIÈGE SOCIAL** : 20 620 ORTALE DI BIGUGLIA

**OBJET**: L'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, pizzeria, salon de thé, glacier, débit de boissons, snack, vente de plats et pizzas à emporter. L'exploitation de toute entreprise de fabrication de pâtisseries, viennoiseries, confiseries, de toute boulangerie.

**DUREE** : 99 ans

**CAPITAL** : 5.000 euros – **APPORTS EN NUMÉRAIRE** : 5.000 euros.

**GERANCE** : M. Joseph Cédric LOMBARDI, demeurant : Lotissement Santa Catalina – 20620 BIGUGLIA et M. Stéphane Jean-Marie MENDELLA, demeurant : Paese di Rutali – 20239 RUTALI.

**TRANSMISSION DES PARTS** : Libre entre associés et avec leurs descendants, soumise à agrément dans les autres cas.

**IMMATRICULATION**: RCS BASTIA

Pour avis

49

### Maître

### Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat

38 Bd Paoli - 20200 Bastia

Aux termes d'un acte en date du 18 juin 2009 et d'une décision de l'associé unique de la société INGENIERIE CONSEILS TECHNIQUES DU BATIMENT - "IN.CO.TECH", SARL dont le siège est à Loreto-di-Casinca (20215) - Loreto-di-Casinca (483 529 533 RCS Bastia) du 24 juillet 2009, il a été fait apport de divers biens en nature à la société évalués à 2.300.000 euros moyennant attribution à l'apporteur de 225.000 parts nouvelles de 10 euros nominal chacune et une soule de 50.000 euros. Par suite, le capital a été porté de 1.000 euros à 2.251.000 euros et les articles 6 et 7 des statuts modifiés en conséquence.

11

### AVIS DE CESSION DE DROIT AU BAIL

Aux termes d'un acte sous seing privé conclu le 13 juillet 2009 à Bastia, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 21 juillet 2009, bordereau n° 2009/761 case n° 3, contenant cession de droit au bail.

La SARL BERNARDINI IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 3.000 euros, dont le siège social est 25 Lotissement Pianone di Borgo, 20290 Borgo, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le n° 491 605 713 00016, a **vendu** au profit de la SARL JO BUSTORI IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est Quartier Monte Carlo, Lieu-dit Volpajo, 20600 Furiani, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia, sous le n° 512 376 492 00017.

Tous les droits, pour le temps en restant à courir et ce à compter du 1er juillet 2009, au bail du 1er mars 2007 suivant acte sous seing privé conclu avec Mlle Annick Daisy Julie ROSSO, demeurant Résidence San Roccuccio, Bât. C, Saint Antoine, 20200 Bastia, portant sur un local commercial sis Quartier Montessoro, Centre Commercial Le Polygone, Lot n° 9, 20200 Bastia.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au Cabinet de Maître Sébastien SEBASTIANI, Avocat, demeurant 35 Bd Paoli, 20200 Bastia.

43

### LE T2

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 10.000 euros

Siège social : Ajaccio 20000 (Corse-du-Sud)

Route du Salario - Lot La Pietra

### CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte S.S.P en date à Ajaccio du 27 juillet 2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : LE T2

**Siège social** : Ajaccio 20000 (Corse-du-Sud), Route du Salario, Lot La Pietra.

**Objet** : La société a pour objet toutes activités relatives à l'exploitation d'un glacier-sanwicherie-saladerie.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Transmission de parts** : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 12 des statuts.

**Capital** : 10.000 euros divisé en 1000 parts de 10 euros chacune, entièrement libéré.

**Apports** : Exclusivement en numéraire.

**Gérance** : Est nommée premier gérant de la société pour une durée illimitée, Mme Virginie Inès LEMERIGE épouse ETTORI demeurant à Ajaccio (Corse-du-Sud), Le Venus, Résidence Plein Soleil. La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La gérance

41

### SARL SO.CO.BA

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération d'une A.G.E en date du 27 juillet 2009, il a été décidé de transférer le siège social de : Chez la SARL PEPINIERES DE FURIANI, 20600 Furiani, à Bât. A2, Résidence A Mormorana, 20290 Borgo, à compter du 27 juillet 2009.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

47

### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 7 juillet 2009, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 22 juillet 2009, bordereau n° 2009/765 case n° 4, la SARL BASTIA BETON, au capital de 38.100 euros dont le siège social est situé à Biguglia (20620), immatriculée sous le n° 343 594 537 RCS Bastia, représentée par son gérant M. Pierre NATALI, a vendu le fonds de commerce lui appartenant de fabrication et de vente de béton prêt à l'emploi exploité au Lieu-dit Broncole, 20290 Borgo, à la SARL CICO CARRIERE, au capital de 225.000 euros dont le siège social est situé au Lieu-dit Broncole, 20290 Borgo, immatriculée sous le n° 402 104 277 RCS Bastia, représentée par ses co-gérants Messieurs Pierre NATALI et Daniel DUCROIX.

Moyennant le prix de 176.000 euros se décomposant en :

- éléments incorporels : 75.000 euros

- éléments corporels : 101.000 euros

La prise de possession a été fixée au 1er août 2009.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, par Maître Yves Leandri, demeurant 1 rue Luigi Gialferi, 20200 Bastia.

44

### SAN VIGNA

SARL au capital de 7.623 euros

Siège social : Valle d'Arolla

20129 Bastelicaccia

RCS Ajaccio 419 228 622

### NOMINATION D'UN CO-GERANT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 01/07/2009, il a été décidé de nommer Mme Pascale Rosalie Fernande SANNA (épouse VIGNAROLI), née le 17 février 1969 à Marseille (13), de nationalité française, demeurant Immeuble Le Beau Site, Résidence Pietralba, avenue Mont Thabor, 20090 Ajaccio, co-gérante de la SARL SAN VIGNA à compter du 01/07/2009, avec Mme Jeanne Paul SANNA (épouse GLAUNEC), gérante de la société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis

60

### M.A.J. SPORT

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 50.000 euros

Siège : Lot n° 12 du Lotissement du Stiletto

Route d'Escal - Ajaccio (Corse-du-Sud)

RCS Ajaccio B 513 185 793

Suivant délibérations du 27 juillet 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé :

- D'étendre, à compter du 1er août 2009, l'objet social et l'activité de la société à l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et la diffusion, sous toutes leurs formes, d'articles de sports, de loisirs, de détente et de prêt-à-porter.

- Et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis,  
le gérant

40

### FRESI

SARL au capital de 2.000 euros

Siège social : Relais de Mezzavia - RN 194

20167 Mezzavia (Corse)

509 831 186 RCS Ajaccio

D'un PV d'AGO du 20/07/2009, il résulte que : Fabrice FRESI demeurant à Carbuccia (Corse) Lieu-dit Funtana, a été nommé gérant, en remplacement de Jean FRESI démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal

64

### ALEXANDRE PATRIMOINE

SARL au capital de 13.000 euros

porté à 23.000 euros

Siège social : Z.I du Vazzio

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 480 313 956

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 10/06/2009 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 10.000 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**Article 7 - Capital social :**

**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000 euros)

**Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à vingt trois mille euros (23.000 euros).

La gérance

51

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 27 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : SARL LE REGENT

**Siège social** : Bastia (Haute-Corse), 8 rue Favalelli, Maison du Régent.

**Objet** : - L'exploitation de salles de cinéma.

- La projection de films cinématographiques et la distribution cinématographique.

- L'organisation de festivals.

- La vente de tous produits dérivés du cinéma (DVD - CD - Livres - Affiches - T.Shirts - etc ...) souvenirs - cadeaux ...

- L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant - Cafétéria - Débit de boissons - Distribution de denrées alimentaires.

- L'exploitation de tout fonds de commerce de vente de prêt-à-porter - Maroquinerie - Vente de chaussures et accessoires de mode.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 1.000 euros

**Gérance** : M. Daniel BENEDETTINI, demeurant à Bastia (Haute-Corse), 8 bis rue Favalelli, Maison du Régent.

**Immatriculation** : au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
le représentant légal

46

### ALLO INFIRMIERES SERVICES

SARL au capital de 1.000 euros  
 Siège social : 18 rue Pérignon - 75007 Paris  
 500 550 405 RCS Paris

Selon PV du 10/06/2009, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 18 rue Pérignon, 75007 Paris, au Lotissement Pietralba, 20214 Calenzana, à compter du 1er juin 2009, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 500 550 405 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Bastia.

Gérance : Mme Véronique VAGNER, demeurant 29 Lotissement Pietralba, 20214 Calenzana.

06

### PEINTURE RENOVATION BATIMENT

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 8.000 euros  
 Siège social : Orche - 20238 Centuri  
 450 454 079 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2008, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2008 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Mlle RINGIONI Marie-Angèle, demeurant à Orche, 20238 Centuri, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Orche, 20238 Centuri, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17 février 2009, est constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière

**Dénomination** : HU.NO.MA.GE

**Siège social** : Immeuble Marevista, 12 Quai des Martyrs, 20200 Bastia.

**Objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

**Durée** : 99 années

**Capital** : 600 euros

**Apports en numéraire** : 600 euros

**Gérance** : M. BRIGNOLE Noël, demeurant 2 rue de la Paroisse, 20200 Bastia.

**Cession de parts** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Immatriculation** : au RCS de Bastia.

Pour avis

OFFICE NOTARIAL  
SCP MAMELLI

Saint Florent (Haute-Corse)  
Tél. 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, notaire associé à Saint Florent (20217), le 27 juillet 2009, enregistré à Bastia, le 29 juillet 2009, bord. n° 2009/790, case n° 1, la SAS FILIPPI PARTICIPATION, au capital de 3.750.096,00 euros, dont le siège social est à Lucciana (20290), Aéroport de Poretta, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 343 048 294, a confié à la SARL Unipersonnelle "MARIANA PLAGE", au capital de 2.000,00 euros, dont le siège social est Lucciana (20290), Mariana Plage, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 513 256 826, l'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce de bar restaurant camping hôtel établissement de bains, exploité à Lucciana (20290), Pineto, connu sous le nom de MARIANA PLAGE, pour une durée de 18 mois à compter du 1er juillet 2009.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation, dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication,  
Le Notaire

Par acte sous seing privé en date du 13 juillet 2009, Mme Marie Antoinette FRANCESCHI épouse CARTA, mariée à M. Emile CARTA, demeurant ensemble Villa La Désirade, 16 Domaine de Suarello, 20000 Ajaccio, a donné en location gérance à la société SEASIDE, SAS au capital de 2.000 euros, siège social : Plage Mare Sol, 20138 Coti Chiavari, 513 055 491 RCS Ajaccio. Un fonds de commerce de restauration de type traditionnel, sis et exploité Plage Mare Sol, 20138 Coti Chiavari, pour une durée de 12 mois, à compter du 1er juin 2009, renouvelable par période de 12 mois par tacite reconduction.

## CAPRIOLI

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 100.000 euros  
Siège social : Z.I de Baléone  
Lot Panchetta - N° 36  
Sarrola Carcopino - 20167 Mezzavia  
RCS Ajaccio B 347 644 361

Suivant délibération ordinaire de l'associé unique en date du 22 juillet 2009, la dénomination sociale de la société a été modifiée. Elle est désormais la suivante : CAPRIOLI.

Les statuts ont été mis à jour et refondus.

Pour avis,  
La gérance

## SC CARCO

Société Civile au capital de 272.200 euros  
Siège social : Scaglioli ChezPM Carette  
20167 Villanova  
RCS Ajaccio B 501 544 043

## AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 27/07/2009 la société CARCO, société civile au capital de 272.200 euros dont le siège social est à Scagliola, 20167 Villanova, chez M. Pierre Mathieu Carette, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 501 544 043, a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société G.I.A, dont le siège social est situé 34 cours Napoléon, 20000 Ajaccio, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le numéro 400 659 215, décidé la dissolution anticipée de ladite société avec effet fiscal rétroactif au 1er janvier 2009.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société G.I.A peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis

SCP TOMASI SANTINI  
VACCAREZZA  
BRONZINI-DE-CARAFFA

Suivant acte sous seing privé en date du 29 juillet 2009 à Bastia, enregistré à Bastia le 29 juillet 2009, bordereau 2009/789 case n° 9, la SARL U MULINU dont le siège social est Hameau de Minervio, 20228 Barrettali, inscrite au RCS de Bastia sous le n° 438 307 423 a vendu à la commune de Barrettali dont le siège est Mairie, 20228 Barrettali.

Le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, petite restauration (licence petite restauration), grill, vente de pizzas, sandwiches à consommer sur place ou à emporter, débit de boissons (1ère catégorie) exploité à Hameau de Minervio, 20228 Barrettali, objet d'une inscription au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 438 307 423 et à l'Insee sous le numéro Siret 438 307 423 00014, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix de 100.000 euros.

La prise de possession a été fixée au 29 juillet 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social du séquestre, SCP POGGI GONDOUIN, Notaires, Villa Henri, Quartier Capanelle, 20200 Bastia, où domicile a été élu à cet effet.

AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE  
N° 15 /BAT / 2009

**1. Identification du Pouvoir Adjudicateur qui passe le Marché** : Département de la Haute Corse - Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc - 20405 Bastia Cedex - Tel : 04.95.55.57.79

**2. Procédure de passation** : La présente procédure est soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée.

**3. Objet du Marché** : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Rossi sur le site archéologique d'Aléria.

**Montant estimé des travaux** : 600 000€

**4. Lieu d'exécution** : Fort de Matra à Aléria (Haute-Corse)

**5. Etendue de la mission** : Mission de base + OPC

**6. Caractéristiques principales** : Aménagement d'espaces destinés à l'accueil du public et des services administratifs du musée ainsi qu'à la présentation du complexe archéologique.

**7. Modalités essentielles de financement et de paiement** : Financement : Collectivité Départementale de la Haute-Corse. Paiement : à 40 jours par virement au moyen d'un mandat administratif.

**8- Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat** :

**a-** Un dossier de présentation incluant la justification des capacités professionnelles, techniques et financières.

**b-** Certificats et attestations prévus aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics ; ces documents peuvent être remplacés par :

-le DC4 ( lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) mis à jour en avril 2007,

-le DC5 (déclaration du candidat) mis à jour en octobre 2008,

à jour à la date du lancement de la consultation dûment complétés datés et signés.

**c-** Attestations d'assurances pour l'année en cours.

**d-** Diplômes.

**9. Critères de sélection des candidatures** : Les candidats ayant fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandées dûment remplis et signés ; les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont suffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;

Les candidatures devront être au minimum composées :

- d'un cabinet d'architecte

- d'un BET Fluide

- d'un BET Structure

**10. Critères de jugement des offres** : Ce jugement sera effectué, dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics, au regard des critères pondérés suivants :

1- Critère « Prix », 50 %

2- Critère « Valeur technique » 30 %

étant précisé que la note attribuée résultera de l'appréciation du mémoire de motivation (cadre de réponse fourni à remplir).

3- Critère « Délais » 20 % concernant les phases :

**a.** Avant Projet Sommaire

**b.** Avant Projet Détaillé

**c.** Projet

**d.** Assistance à la passation des contrats de travaux

**11. Délai du marché** : environ 18 mois à compter de la date de l'ordre de service de début d'exécution des travaux.

**12. Retrait de dossier** : Le dossier de consultation des entreprises, remis gratuitement à chaque candidat peut être retiré sous format papier à l'adresse suivante : Direction des Infrastructures des Routes et des Transports-Service des Bâtiments - Immeuble Sorini-20405 Bastia cedex - 9 ou téléchargé sur le site [http://www.haute-corse.fr/rubrique « marchés publics », menu : « marchés adaptés », "maîtrise d'œuvre"](http://www.haute-corse.fr/rubrique%20«%20marchés%20publics%20»).

**13. Renseignements d'ordre technique, administratifs et adresses de remises des offres** : Monsieur le Chef du Service des Bâtiments - Immeuble Sorini 20405 Bastia cedex 9 - Tel : 04.95.34.91.30 / Fax : 04.95.34.91.45.

**14. Autres renseignements** : Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros. Le marché ne fait pas l'objet d'une enchère électronique. En vertu de l'article 51-VI du Code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**15. Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours.** (Délai de recours : deux mois)

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia cedex - Tel : 0495328866 / Fax : 0495323855

**16. Date limite de dépôt des offres** : 18/08/2009 à 16 heures 00

**17. Date d'envoi à la publication** : 29/07/2009

Le Président

LES ANNONCES LEGALES ET AVIS SONT RECUS

JUSQU'AU JEUDI 10 HEURES DERNIER DÉLAI

POUR PARAÎTRE LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38 - [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

## MAIRIE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

## AVIS DE CONCOURS

## I - Pouvoir adjudicateur :

## I-1 - Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Commune de Ville-di-Pietrabugno  
Hameau de Guaitella  
20200 Ville-di-Pietrabugno  
Tél. 04.95.32.88.32 - Fax : 04.95.32.66.11  
Courriel : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr

## I-2 - Type de pouvoir d'adjudicateur : Collectivité Territoriale

II - Objet du concours : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour l'aménagement des terrains "Testa".

## III - Critères de sélection des participants :

- Conformité du dossier administratif,
- Conformité du dossier technique,
- Adéquation des références,
- Expérience, moyens et garanties.

## IV - Procédure :

## IV-1 : Type de concours

Restreint

Nombre envisagé de participants : 3

## IV-2 : Critères d'évaluation des projets :

- Conformité des présentations par rapport au règlement de concours,
- Adéquation du projet aux prescriptions du Droit de Prémption Urbain instauré par le Conseil Municipal,
- Insertion dans le site,
- Adéquation du projet à l'enveloppe financière prévue au programme,
- Calendrier des études.

Les critères ci-dessus seront affectés du coefficient 1 à l'exception des critères "adéquation du projet aux prescriptions du DPU instauré par le Conseil Municipal" affecté du coefficient 2, et "adéquation du projet à l'enveloppe financière prévue au programme" affecté du coefficient 3.

## IV-3 : Renseignements d'ordre administratif :

Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 21 septembre 2009 - 17 heures

Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés : 30 septembre 2009

Langue dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigées : Français

IV-4 : Récompenses et jury : Chaque concurrent admis à concourir, ayant remis des prestations conformes au règlement et au programme de concours, se verra attribuer une indemnité forfaitaire de 3000 (trois mille) euros hors taxes.

L'indemnité accordée au lauréat sera considérée comme une avance sur honoraires.

V - Autres informations : Le dossier à remettre par les concurrents comportera les pièces et prestations suivantes :

## V-1 : Document graphiques : Une esquisse du projet

## V-2 : Pièces écrites : Elles seront de format A4 et comprendront :

- Une notice descriptive et justificative :
- \* Du principe d'intégration urbaine et d'intégration dans le site du projet,
- \* Du respect des prescriptions du DPU,
- \* Des intentions d'architecture et d'organisation,
- Un engagement argumenté sur le respect de l'enveloppe budgétaire affectée aux travaux,
- Le calendrier prévisionnel des études, précisant le délai souhaité pour chacune des phases,
- Le taux d'honoraires global détaillé par type de mission.

V-3 : L'acte d'engagement et le présent RCC : Dûment rempli, revêtus pour acceptation du parafé de tous les membres de l'équipe et signés sans aucune modification, ni correction.

L'acte d'engagement sera accompagné d'un tableau de répartition des rémunérations par phases et par co-traitants.

V-4 : Date limite de réception des offres concours : La date limite de réception des offres concours est fixée au 2 novembre 2009 à 17 heures.

VI - Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 juillet 2009.

Bon pour insertion,  
Le Maire

## À nos lecteurs

Dans notre prochaine édition, vous retrouverez les pages consacrées à l'athlétisme : le Meeting HERCULIS, avec la nouvelle prestation de Mourad Amdouni et les beaux 1000m réalisés par les jeunes de l'A.J.B ; le reportage sur les résultats de la Délégation Corse au National UFOLEP.

## DERNIÈRE MINUTE

Notre journal s'associe à l'A.J.Bastia pour présenter ses sincères et affectueuses condoléances à la famille de M. Michel HUERTAS, président du C.A.A et membre du Comité Fédéral, à l'occasion du décès de son père.

AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE  
N° 19/ BAT/2009

MAPA

ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA REALISATION  
D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX

## 1. Identification de la Collectivité qui passe le Marché :

Département de la Haute-Corse - Hôtel du Département- Rond Point du Maréchal Leclerc 20405 BASTIA Cedex-.tél. : 04.95. 55.55.55

## 2. Procédure de passation :

La présente procédure est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée.

3. **Objet du Marché** : Etude de programmation architecturale en vue de la construction d'un bâtiment destiné à regrouper les services départementaux répartis dans l'agglomération bastiaise.

La surface utile envisagée est de 6000 à 7000 m2.

Enveloppe prévisionnelle des travaux : 12 000 000 €

## 4. Etendue de la mission : La mission sera constituée des 3 phases suivantes :

- pré-programme
- programme détaillé et fixation du coût prévisionnel
- assistance au maître d'ouvrage pour le choix du maître d'œuvre jusqu'à la phase APD.

## 5. Lieu d'exécution : Bastia – Haute Corse

## 6. Délais d'exécution :

- pré-programme : 75 jours
- programme détaillé : 100 jours

## 7. Conditions de participation :

## Justificatifs minimums à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Certificats et attestations permettant d'évaluer la candidature prévus aux articles 44,45,46 et 52 du Code des Marchés Publics (les modalités de présentation des candidatures peuvent être obtenues auprès du Service des Bâtiments tel. : 95.34.91.42 fax : 04.95.34.91.45 )

DC4 – DC5 – Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Dossier de références similaires dans le domaine considéré ou sur des opérations équivalentes avec les coordonnées téléphoniques des maîtres d'ouvrages.

Dossier de présentation et composition de l'équipe, qualification, compétences de différents intervenants , moyens et capacités financières et toutes les pièces que le candidat estime de nature à appuyer son offre.

Le dossier de constitution de l'offre peut être retiré à l'adresse indiquée au point N°9 l'offre sera rédigée en français.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

## 8. Critères d'élimination des candidats :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment remplis et signés ;
- Candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;

9. Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 60%
- Appréhension de la problématique et pertinence de la méthode proposée : 40%

## 10. Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia cedex - Tel : 04 95 32 88 66 / Fax : 04 95 32 38 55 (Délai de recours : deux mois)

## 11. Renseignements techniques :

Département de la Haute-Corse —D. I. R. T. — Service des Bâtiments -Im Sorini - 20405 BASTIA Cedex- tél : 04.95.34.91.42 fax : 04.95.34.91.45

## 12. Dépôt des offres se fera à l'adresse indiquée ci dessus

Aucune offre ne sera reçue par voie électronique ou support informatique

## 13. Date limite de dépôt des offres : 26 AOUT 2009.....à 16 heures

## 14. Date d'envoi à la publicité : 27 JUILLET 2009

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE  
20230 SAN NICOLAO

## AVIS D'ATTRIBUTION

## 1 - Dénomination adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché :

Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 San Nicolao  
Tél. 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

## 2 - Objet du marché : Acquisition d'un véhicule spécialisé de type benne tasseuse biffoux.

3 - **Mode de passation du marché** : Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

4 - **Attribution du marché** : Le marché a été attribué à la société ROSSI DIFFUSION pour un montant de 144.400,00 euros H.T.

## 5 - Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :

30 juillet 2009.

Le Président,  
François Berlinghi

72

## ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,  
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio

**JEUDI 10 SEPTEMBRE 2009 À 8 HEURES 30**

Commune de PORTO-VECCHIO - Corse-du-Sud :

- **1er Lot de la vente - Lieu-dit "Muratello"**, la parcelle cadastrée AW 208 (12a 40) (1133 à l'ancien cadastre) et constructions y édifiées (maison en pierres de deux étages sur rez-de-chaussée).

Mise à prix : 20.000,00 euros

- **2ème Lot de la vente - Lieu-dit "Padula"**, la parcelle cadastrée A 1097 (26a 90) (chêne liège et friches).

Mise à prix : 1.000,00 euros

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès-verbal dressé par Huisier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", pour consultation).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

**Etant notamment précisé :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", 2 avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,  
le 31 juillet 2009,  
Pour extrait

71

### B. LEONELLI

Avocat  
40 Bd Paoli - 20200 Bastia  
Tél. 04.95.31.69.67 - Fax : 04.95.32.79.15

#### CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 28 juillet 2009, enregistré à Bastia le 28 juillet 2009, bordereau 2009/785, case n° 12, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** Société d'Exploitation L'ANCURA MARINA

**Objet :** L'acquisition, la création ou l'exploitation de tous fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, glacier, petite restauration.

**Siège :** 63 route du Bord de Mer, Miomo, 20200 Santa Maria di Lota.

**Durée :** 99 années

**Capital :** 1.000 euros

**Gérance :** Mme Rosette Assomption Mattei veuve de M. Jean Baptiste Planet demeurant à Bastia (20200), 2 rue de la Marine.

**Immatriculation :** au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, Le gérant

74

### MARE E MONTE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 euros  
porté à 700.000 euros  
Lieu-dit "Pianiccia" - 20145 Sari Solenzara  
389 391 772 RCS Ajaccio

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 1er juillet 2009 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 692.377,55 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**Article 7 - Capital :**

**Ancienne mention :** Le capital social est fixé à la somme de sept mille six cent vingt deux euros et quarante cinq centimes (7.622,45 euros).

**Nouvelle mention :** Le capital social est fixé à la somme de sept cent mille euros (700.000 euros).

Pour avis,  
La gérance

68

Aux termes d'un acte SSP en date à Pianottoli Caldarello du 20/07/2009, enregistré à la SIE de Porto-Vecchio, le 27/07/2009, bordereau n° 2009/253, case n° 20, il a été constitué la société ci-après :

**Dénomination :** MPM IMMO

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Siège social :** Hameau de Caldarello, 20131 Pianottoli Caldarello.

**Objet social :** Acquisition de tous biens immeubles, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ...

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**Capital :** 1.000 euros, divisés en 1000 parts de 1 euros chacune.

**Gérance :** M. Pierre CESARI, né le 9 janvier 1965 à Ajaccio, demeurant à Ajaccio, rue des Aloès, Immeuble l'Araucaria, Bât.B, de nationalité française, est nommée gérant pour une durée illimitée.

Pour avis

75

### TRISARI

Société Civile Immobilière  
En liquidation au capital de 1.524 euros  
Siège social : Route de la Marana  
Furiani (Haute-Corse)  
380 069 963 RCS Bastia

Aux termes d'une consultation écrite en date du 23 juillet 2009, il résulte que, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation et demandé la radiation de la société au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis, Le liquidateur



**SYND/CAP**  
**IMMOBILIER**

Avec mon Syndic,  
La Gestion de ma copro,  
C'est CARRÉ !

33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA  
**Tél : (33) 04 95 31 48 08**



## PROGRAMME DE TÉLÉ PAESE

### LUNDI 3 AOÛT

19h30 : **Nutiziale** - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**

19h45 : **Passez donc à la casserole** - Émission culinaire

19h55 : **Da qui a pocu**  
Magazine culturel présenté par **Danielle Farsetti Corbara fête Davia**



### MARDI 4 AOÛT

19h30 : **Nutiziale** - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**

19h45 : **Passez donc à la casserole** - Émission culinaire

19h50 : **Culture Science** - Émission scientifique **Génie Civil**

### MERCREDI 5 AOÛT

07h00 : **Zitelli** - Programmes jeunesse

19h30 : **Nutiziale** - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**

19h45 : **Passez donc à la casserole** - Émission culinaire

19h50 : **Concordances** - le magazine du handicap

20h05 : **La tumultueuse vie d'un déflaté** - documentaire

### JEUDI 6 AOÛT

19h30 : **Nutiziale** - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**

19h45 : **Passez donc à la casserole** - Émission culinaire

19h50 : **Lookéthique** - Reportage

20h00 : **1001 légumes** - magazine

### VENDREDI 7 AOÛT

19h30 : **Nutiziale** - Journal d'information présenté par **Dominique Moret**

19h45 : **Passez donc à la casserole** - Émission culinaire

20h00 : **Ben Bop à Zandolive 2008** - Concert

20h40 : **1,2,3 musette !** - Émission musicale

### SAMEDI 8 AOÛT

13h00 : **Settimanale** - Magazine d'information  
Retour sur l'actualité de la semaine

19h50 : **Estivoce : Antoine le ménestrel** - Pièce de théâtre

### DIMANCHE 9 AOÛT

Rediffusion de divers programmes de la semaine

Retrouver tous vos programmes sur [www.telepaese.tv](http://www.telepaese.tv)

# Demain la Corse en ordre de marche pour les Territoriales

**L**e 2 juillet dernier, Demain la Corse a présenté, en avant-première à Bastia, dans les locaux de l'Hôtel Best Western, les grandes orientations de son Projet pour la Corse. Le cercle de réflexion, qui semble se diriger tout droit vers une démarche politique, a entendu ainsi manifester à nouveau son attachement à la capitale économique de la Corse et à son département.

«Proposer une nouvelle ambition pour la Corse en rassemblant autour d'un projet fédérateur toutes les composantes de l'île, qu'il s'agisse des Corses d'origine vivant ici, des Corses de la diaspora ou des Corses d'adoption qui partagent les mêmes valeurs et souhaitent s'intégrer.» : tel est l'enjeu, selon le Président de Demain la Corse, Jean-François Battini. La diaspora s'avère donc un point d'appui majeur pour Demain la Corse qui, par ailleurs, a pour ambition de «positionner la Corse au coeur de la Méditerranée et de la faire sortir de son lien exclusif avec Paris (sans l'exclure de l'ensemble français) ainsi que d'une logique de demande de crédits publics la rendant peu crédible économiquement parlant». C'est dans cette perspective qu'il «faut privilégier des partenariats euro-méditerranéens forts avec la Catalogne, la Toscane, la Sardaigne, les régions PACA et Languedoc Roussillon, mais aussi le Liban, Israël, ou encore le Maghreb», insiste Jean-François Battini. Objectif : offrir ainsi un nouvel horizon à la jeunesse corse en termes d'activités et d'emplois.



## Un projet pour la Corse

«Le projet présenté par Demain la Corse se propose de décliner deux orientations nationales majeures voulues par le Président de la République, explique Jean-François Battini : l'Union pour la Méditerranée, dont l'île est appelée à devenir le fer de lance et le Grenelle de l'Environnement, dont la Corse doit devenir un exemple, un pôle d'excellence.» Faire de l'île un territoire-référence du développement de l'agriculture biologique, réaliser un Sophia Antipolis corse (regroupement de chercheurs, d'entreprises, de formations autour des nouvelles technologies), renégocier globalement le PEI avec pour objectif un financement à 100% des investissements au travers d'un partenariat public-privé, se donner les moyens d'unifier la Corse en réalisant le tunnel sous Vizavona et la voie rapide Bastia-Bonifacio : voici, parmi d'autres, quelques unes des grandes propositions de Demain la Corse. «Il faut que la Corse présente à l'Etat et à l'Europe le visage d'un territoire qui sait où il veut aller, poursuit Jean-François Battini. Cela la mettra en position de force pour négocier des réalisations ambitieuses, dotées des financements correspondants.»

## Une candidature territoriale

A cet effet, Demain la Corse, qui regroupe en son sein des personnes de tous bords politiques (de droite, de gauche, du centre, ainsi que des nationalistes) entend constituer, le moment venu, la «meilleure équipe de Corse» pour les élections territoriales, comptant bien «rassembler deux Corses sur trois». Comme l'indique Jean-François Battini, «si Demain la Corse décide d'aller aux élections sous ses couleurs, il s'agira clairement de se situer au centre du débat politique et en position d'arriver aux affaires, certainement pas de viser des strapontins électoraux pour satisfaire telle ou telle ambition personnelle.» En attendant de se déterminer et de vérifier l'adhésion populaire à sa démarche, Demain la Corse a entamé un premier tour de terrain qui, après Bastia et tout récemment Corte, passera par nombre de villes et villages de Corse, mais aussi par Paris et Marseille, afin de présenter le projet aux citoyens et de l'améliorer avec eux dans le cadre d'une démarche participative. Le Projet définitif, issu de cette démarche, devrait donc être prêt à l'automne.

Sa version actuelle est accessible et téléchargeable sur le site [www.demainlacorse.com](http://www.demainlacorse.com)

Pour Demain la Corse, qui se plaît à paraphraser Cavour, artisan de l'unité italienne au 19<sup>ème</sup> siècle, le message de base est en tous les cas clair : «Corsica fara da sè, la Corse se fera par elle-même.» L'avenir dira si ce message a été entendu.

## LES MOTS DU PRÉSIDENT

«LA RÉINSERTION DE LA CORSE  
AU CŒUR DE LA  
MÉDITERRANÉE EST LA  
MEILLEURE MANIÈRE DE  
CONFORTER ET DE  
DÉVELOPPER NOTRE  
CULTURE ET NOTRE  
IDENTITÉ, DANS UNE OPTIQUE  
OFFENSIVE ET DYNAMIQUE,  
BIEN PLUS EFFICACE  
QUE LE COMBAT  
DÉFENSIF ET STATIQUE  
MENÉ JUSQU'À PRÉSENT.»

**J.F. BATTINI**

## TOURNOI D'ÉTÉ OREZZA À MIOMO

# Solenn Samedy et Jeremy

*Le TC Miomo, cher au président Pierre Mattei, peut être fier de son édition 2009 du tournoi été "Orezza" qui a été remarquablement organisé.*

**A**ppréciee par une belle assistance, cette passionnante épreuve, qui s'est déroulée sur 15 jours, a été un grand cru.

On rappellera aussi que sous la baguette de "Maître" **Albert Ghione**, juge arbitre infailible et dévoué qui a fait l'unanimité, ce tournoi a tout de même réuni 340 participants dont une bonne cinquantaine du **TC Mezzavia** qui se sont déplacés d'**Ajaccio**. Une belle sportivité du **Club Ajaccien** qui méritait d'être soulignée. C'est si rare !

On soulignera que cette belle épreuve a été une grande réussite avec une direction très à son affaire, une ambiance festive qui a régné pendant tout le tournoi, sans oublier la météo qui s'est montrée clémente tout au long de cette fête grandiose. Un grand moment de tennis qui s'est terminé dans l'allégresse. Ce fut remarquable et passionnant.

Les deux grandes finales auront permis à tous d'assister à deux superbes défis.

**Chez les filles**, le choc qui opposait **Solenn Samedy** à **Laura Gabelli**, toutes deux pensionnaires du **TC Miomo**, fut éblouissant. Ces deux jeunes filles continuent leur formidable progression.

La bataille a fait rage sur le court et le public a été séduit par la qualité de la rencontre. Incertain jusqu'au bout, le match a tout de même duré plus de deux heures. La victoire a finalement souri à **Solenn Samedy** qui s'est imposée 3/6 – 6/4 – 6/4 devant **Laura Gabelli** qui aura livré, elle aussi, toute sa passion, sa hargne, sa volonté et sa vaillance.

Un très grand spectacle qui démontre un peu plus les qualités de ces deux joueuses qui n'ont pas fini d'aller de l'avant.

On rappellera concernant **Laura Gabelli** qu'elle n'est pas partie bredouille lors de ces finales puisqu'elle a remporté le trophée dans la catégorie 17/18 ans au détriment d'**Estelle Minne**, elle aussi pensionnaire du **TC Miomo**, 6/4 – 6/0.

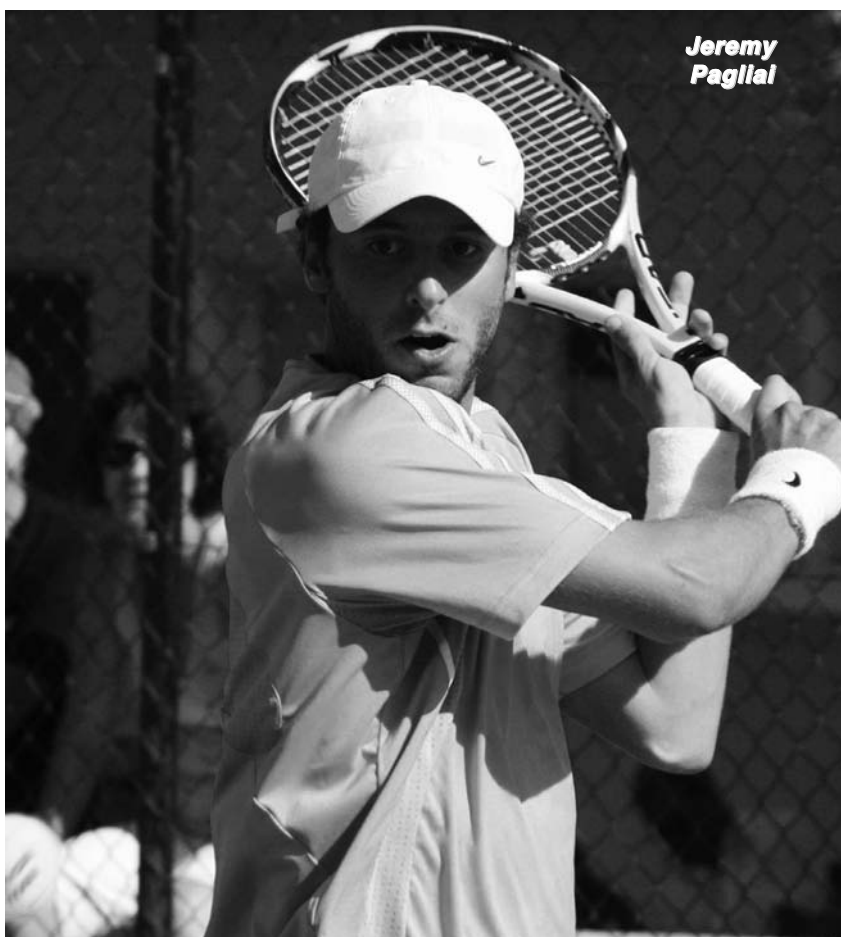
**Dans le choc messieurs**, le très expérimenté Niçois **Thierry Froget** n'a pu s'opposer durablement à la jeunesse de **Jeremy Pagliari** du **TC Calvi**. Ce dernier, très affûté par ses récentes joutes aux **Championnats de France Inter-clubs**, a certes été sérieusement accroché par **Thierry Froget** dans le premier set qu'il remporta de justesse grâce à des échanges de grande qualité, puis parvint dans le deuxième set à mieux doser ses coups pour larguer de belle façon son rival et remporter le trophée 7/5 – 6/2.

Une belle production entre ces deux joueurs qui ont fait honneur à un sport de plus en plus populaire.





# Pagliari : intraitables



## LE PALMARÈS

### 9 /10 ANS - GARÇONS

BAPTISTE TORDJMANN (30/4) bat  
J.B. GRIMALDI (30/5) - 5/1 - 5/2

### 9 /10 ANS - FILLES

JULIE NEGRONI (30/3) bat  
CLARA FORGET (30/4) 5/2 - 5/4

### 11/12 ANS - GARÇONS

ARNAUD CAPELL (30/1) bat  
NICOLAS NOFORI (30/3) 6/2 - 6/3

### 11/12 ANS - FILLES

ANDRÉA FERRANDI (30/1) bat  
JULIE NEGRONI (30/3) 6/3 - 6/4

### 13/14 ANS - GARÇONS

LUCAS TRIKI (15/4) bat  
RAPHAËL PERETTI (30) 6/3 - 6/1

### 13/14 ANS - FILLES

RAPHAËLLE BEZERT (15/4) bat  
LÉA MARLENG (30/4) 6/0 - 6/0

### 15/16 ANS - GARÇONS

PAUL FANCHI (15/5) bat  
OLIVIER ARTIGOLLE (15/3) 0/6 - 7/6 - 6/2

### 17/18 ANS - GARÇONS

OLIVIER ARTIGOLLE (15/3) bat  
JACQUES-FRANÇOIS CIAVALDINI (15/4) 7/6 - 6/2

### 17/18 ANS - FILLES

LAURA GABELLI (5/6) bat  
ESTELLE MINNE (15) 6/4 - 6/0

### SENIORS MESSIEURS

JÉREMY PAGLIAI (1/6) bat  
THIERRY FROGET (Cote azur) (4/6) - 7/5 - 6/2

### SENIORS DAMES

SOLENN SAMEDY (4/6) bat  
LAURA GABELLI (5/6) 3/6 - 6/4 - 6/4

### VÉTÉRANS DAMES 35+

PASCALE FRATANI (15/5) bat  
PASCALE MAESTRACCI (15/4) 6/3 - 3/2- Abandon

### VÉTÉRANS MESSIEURS 35+

MICHEL MELIN (15) bat  
ERIC ALIX (15/1) 6/4 - 6/6 - 6/1

### VÉTÉRANS MESSIEURS 45+

THIERRY GAILLOT (15/4) bat  
DANIEL BANSARD (15/4) 6/2 - 6/4

### VÉTÉRANS MESSIEURS 55+

JACKY BINDINELLI (15/5) bat  
JEAN-LOUIS FILI (30/1) 6/3 - 6/3

# Laurent Lokoli : a

*C'est avec un plaisir évident que nous avons sollicité Laurent Lokoli, né le 18 Octobre 1994 à Bastia, actuellement au Pôle France de Boulouris depuis trois ans, mais licencié en Corse au Tennis club de la Costa Verde.*

**C**e garçon qui ne cesse d'aller de l'avant dans cette discipline très ardue a déjà été plusieurs fois **champion de Corse** dans sa catégorie d'âge mais il a également été en 2007-2008 **champion de Corse** en 3<sup>ème</sup> Série.

Ces magnifiques performances lui ont permis d'entrer au **Pôle France de Boulouris** où il poursuit avec assiduité et une extraordinaire volonté son périple qu'il espère porter très loin.

Dirigé par **Philippe Pech**, responsable principal de ce **Pôle**, il est aussi suivi par les entraîneurs **Philippe Robin** et **Hervé Gauvain**, ainsi que par le préparateur physique **Nicolas Job**.

Tous sont unanimes à lui prédire une belle carrière car c'est un travailleur qui ne rechigne jamais, doté d'une vaillance peu commune, mais aussi d'un moral de fer qui lui permet de renverser tous les obstacles qui se présentent. C'est un dur qui ne renonce jamais.

Classé actuellement **1/6** et numéro **2 français** dans sa catégorie, il n'a pas fini de surprendre favorablement et ses performances apportent à son club du **TC Costa Verde** et aussi à la **Ligue Corse de Tennis** des satisfactions qui démontrent que le tennis insulaire est lui aussi en progression.

## Championnats de Corse

Sacré **champion de Corse Cadet à Calvi** en 2008-2009, **Laurent Lokoli** allait ébahir de tout son talent la foule tennistique lors de la finale qui allait le mettre en présence de **Laurent Mazzetti**, détenteur du titre qui est loin d'être un premier venu.

Longtemps négatif, **Laurent Mazzetti**, entraîneur de l'équipe masculine du **TC Miamo**, qui évoluera l'an prochain en **Nationale 4**, a pu mesurer dans ce match le talent de **Laurent Lokoli**, âgé de 14 ans et qui lui a ravi le titre en s'imposant 6/2- 6/4.

Un succès qui a d'ailleurs marqué les esprits car c'est la première fois qu'un cadet de 14 ans remporte en adulte la plus haute compétition senior. Cette performance met un peu plus en évidence les formidables possibilités de ce jeune joueur au talent incontestable, joueur valeureux, courageux et volontaire qui est très apprécié sur les courts où il se produit. Dans ce milieu difficile, un avenir semble s'ouvrir vers l'espérance. Il en a incontestablement les moyens et se doit de continuer d'aller de l'avant..

## Tournées internationales avec le club de France

En tournée depuis le 19 Juin 2009 avec l'**équipe de France** et ses partenaires **Lucas Pouille** et **Mathias Bourgues**, il a joué la finale du double en **Turquie** et en **Guadeloupe**. C'est d'ailleurs là, lors du tournoi de **Gosier** (ITF juniors) qu'il a marqué ses premiers points sur le plan européen.

Actuellement en **Ecosse** où il pleut depuis 12 jours, il a été contraint de jouer le double en salle car la température est à peine de 15° à **Edimbourg**. Il prendra part également au **tournoi du Pontet** dans le **Vaucluse**, puis à celui qui se déroulera en **République Tchèque**.

Il devrait rentrer en **France** aux alentours du 27 juillet et prendre de courtes vacances avant de participer, courant Août, aux championnats de **France Cadets** mais aussi de deuxième série Messieurs. Ce sera d'autant plus dur qu'il devra affronter des cadets 1 et 2. Il côtoiera aussi des joueurs comme **Cédric Commin** (INSEP), qui est un joueur négatif. Un sacré programme.

D'autre part au niveau série homme, il va certainement se mesurer à un négatif au premier tour, mais il a les moyens d'étonner encore son entourage et les nombreux passionnés du tennis insulaire. On peut lui faire confiance.



# *un talent exceptionnel*



## UN PALMARÈS ÉLOGIEUX

### **2 FÉVRIER 2008**

► Laurent participe aux **Petits AS**, à **Tarbes** (tournoi mondial des 13/14 ans). Il accède à la finale.

### **2008- 2009**

► **Champion d'Europe par équipe** en **République Tchèque** Pruhonice.  
► **Vice-Champion de France individuel** à **Roland Garros**.

► **Champion de France individuel et en double** à **Roland Garros**.  
► **Finaliste** et vainqueur en double à **Poitiers**, en **tournoi Européen**.  
► Vainqueur en double et quart de Finale individuel au **Chambon sur Lignon**.  
► Finaliste en double au **tournoi de Gosier**, en **Guadeloupe**, en **tournoi Européen**.  
► Finaliste en double en **Turquie**.  
► **Champion de Corse Cadet** et **Champion de Corse 2<sup>ème</sup> série Messieurs** à **Calvi**.

# La Via Romana 2009

## Promet toujours plus de passion

La 9<sup>ème</sup> édition du trail de Via Romana aura lieu le dimanche 2 août au coeur de la Castagniccia. Comme de coutume, le départ sera donné vers 6h30, sous le regard protecteur du clocher de l'église Cuncezzione de Carpinetu, qui fait d'ailleurs l'objet d'une bénédiction inaugurale ce samedi 25 juillet à 15 heures.

L'événement sportif de la **Via Romana**, se déroule cette année sous le regard des caméras de **Corsica Télé**, lesquelles, en plus de médiatiser l'événement en amont, seront présentes pour filmer les meilleurs moments avant, pendant et après la course. Les sportifs auront leur temps de parole, tout comme les organisateurs et les partenaires, qui contribuent à faire de ce rendez-vous sportif l'événement de l'**Orezza Ampugnani**. **Henri Ordioni** et son équipe sillonnent d'ailleurs la micro-région, pour capter les témoignages d'avant-course livrés sur [www.corsica-télé.com](http://www.corsica-télé.com). On en parle aussi sur la chaîne sport+.

### Côté sport

Pour cette 9<sup>ème</sup> édition, le tracé de la course empruntera des chemins muletiers traversant châtaigneraies, hêtraies mais également des lignes de crêtes. Fontaines, sources, églises, chapelles, couvents, bergeries et autres éléments du patrimoine local jalonnent le circuit et lui confèrent une authenticité qui participe largement à son succès.

La **Via Romana** se décline en trois tracés, afin de mieux répondre aux aspirations de



Carpinetu prépare l'édition 2009 de la Via Romana sous l'objectif de Corsica Télé

## ZENITH IMMOBILIER VILLAS

- Furiani-Tintorajo, unique, propriété de 4000m<sup>2</sup>, maison en pierres et toiture lauzes, 200m<sup>2</sup> hab, piscine, rivière, garage, terrasses : **750000 €**

### TERRAIN

- Biguglia, lotisst. de 11 lots, 953m<sup>2</sup>, borné, viabilisé, quasiment plat : **142500 €**

### DROIT AU BAIL

- Centre commercial La Rocade, bail à céder d'un local de 69 m<sup>2</sup> : **190000 €**

### APPARTEMENTS, SPECIAL INVESTISSEURS

- Corte, centre ville, 2 apparts sur même palier, F2 40 m<sup>2</sup> + studette 15 m<sup>2</sup> : **100000 €**

- Biguglia, Z.I Tragone, Studio 27m<sup>2</sup> + garage dessous 27m<sup>2</sup> : **49000 €**

- La Marana, studio rénové, Sables de Biguglia, 31m<sup>2</sup>, terrasse et jardin : **95000 €**

- La Marana, U Levante T2 40 m<sup>2</sup>, terrasse et jardinet, 100 m mer : **123000 €**

P. BERENI Ceppe - 20620 BIGUGLIA

Tél : (33) 04 95 33 80 36 - Fax : (33) 04 95 33 82 72

[WWW.ZENITHIMMOBILIER.COM](http://WWW.ZENITHIMMOBILIER.COM)

chaque coureur : la version 56 kilomètres, celle de 36 kilomètres et, depuis l'an dernier, un nouveau tracé de 21 kilomètres.

Ces trois tracés sont inscrits au calendrier des courses labellisées par la **Fédération Française d'Athlétisme**.

Cette année, le tracé de 56 kilomètres, avec 3800 mètres de dénivelé positif, est inscrit au **Brooks Cascadia Tour**. Il fait donc partie des courses qualificatives à l'inscription pour l'**Ultra Trail du Mont Blanc 2010**.

Le tracé de 36 kilomètres offre un dénivelé positif de 2400 mètres, et celui de 21 kilomètres, un dénivelé positif de 1100 mètres. Une triple réponse aux attentes des passionnés de cette course atypique qui repousse toujours plus loin les limites.

Pour en savoir plus, contacter l'**association Via Romana** présidée par **Raphaël Papi**, par courrier à **BP 653 - 20601 FURIANI Cedex** et par téléphone au **06.84.12.66.48**.

**BELIER** (21 mars au 19 avril).

**Chiffre** : 3. **Cœur** : Vous mettez de l'animation dans les réunions de famille. Tous apprécient l'entrain dont vous faites preuve. **Affaires** : On entame maintenant le deuxième semestre. Il est temps de mettre cette fois les bouchées doubles. **Santé** : Léger problème au dos.

**TAUREAU** (20 avril au 20 mai).

**Chiffre** : 7. **Cœur** : Vous avez l'occasion de passer de bons moments avec des amis sincères. Profitez pleinement de ces belles heures. **Affaires** : L'arrivée d'un nouveau collègue va vous stimuler. Vous prenez conscience de l'expérience dont vous disposez. **Santé** : Sortez couvert.

**GEMEAUX** (21 mai au 20 juin).

**Chiffre** : 4. **Cœur** : La vie est trop courte pour ne pas en profiter. Laissez les râleurs de côté, et profitez des amis qui voient les choses comme vous. **Affaires** : Un dossier vraiment important. Il faudra lui consacrer un peu de temps supplémentaire. **Santé** : Rien à signaler.

**CANCER** (21 juin au 22 juillet).

**Chiffre** : 6. **Cœur** : Vous aimeriez qu'on vous apprécie pour ce que vous êtes. Changez le cercle de vos relations, qui ne voient en vous que ce que vous représentez sexuellement. **Affaires** : Un calme relatif. Préparez vos actions futures sans tarder. **Santé** : problème avec l'alcool.

**LION** (23 juillet au 22 août).

**Chiffre** : 5. **Cœur** : Vos enfants aimeraient que vous passiez du temps avec eux. Il serait bon de leur consacrer une partie de vos loisirs. **Affaires** : Une mise au point s'impose avec certains collègues. Ils empiètent un peu sur votre domaine. **Santé** : Evitez alcool et tabac.

**VIERGE** (23 août au 22 septembre).

**Chiffre** : 8. **Cœur** : Un peu de mélancolie durant cette période. Ne ressassez pas tout le temps les souvenirs du passé, voyez devant vous. **Affaires** : Climat d'euphorie au travail. Une grosse commande de dernière minute qui arrive à point. **Santé** : Ménagez votre estomac.

**BALANCE** (23 septembre au 22 octobre).

**Chiffre** : 9. **Cœur** : Vous ouvrez les yeux sur votre vie sentimentale. Il était temps que vous preniez conscience de certaines choses. **Affaires** : Rien ne vous arrête. Prenez quand même garde de ne heurter la sensibilité de personne. **Santé** : Buvez du lait.

**SCORPION** (23 octobre au 21 novembre).

**Chiffre** : 2. **Cœur** : Vous êtes un coeur à prendre. Ne vous laissez cependant pas aller à n'importe quelle aventure sans lendemain. **Affaires** : Prenez des notes lors des réunions. Sans cela, vous perdrez la moitié des idées énoncées. **Santé** : Vous manquez de tonus.

**SAGITTAIRE** (22 novembre au 21 décembre).

**Chiffre** : 0. **Cœur** : Votre couple évolue dans un climat totalement harmonieux. Partagez sans compter ces bons moments. **Affaires** : Agissez comme votre conscience vous le dicte. Vous vous ferez finalement respecter. **Santé** : Une forme très éblouissante.

**CAPRICORNE** (22 décembre au 20 janvier).

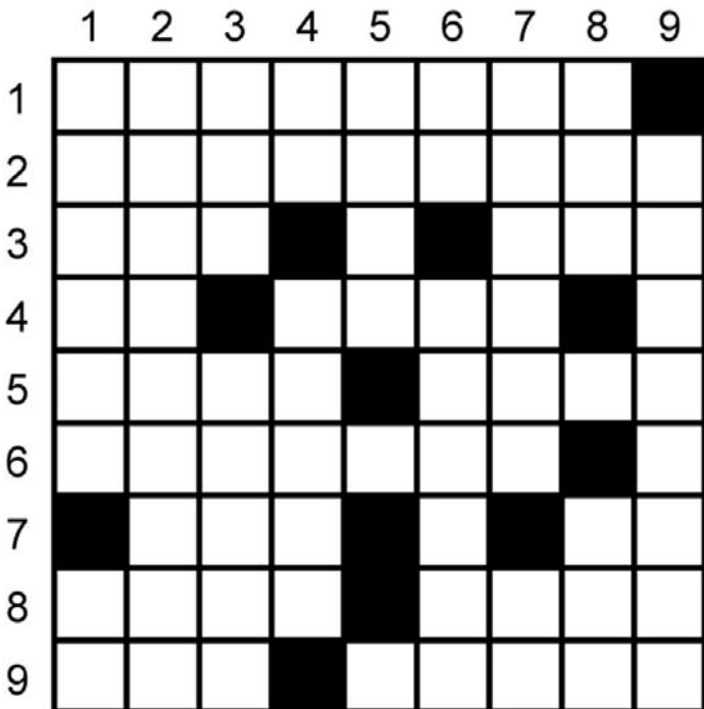
**Chiffre** : 1. **Cœur** : Un peu de tension au sein de votre famille. Certains aimeraient que vous rétablissiez la bonne entente qui régnait il y a peu. **Affaires** : Des changements d'horaire en perspective. Rien qui pourrait bouleverser vos habitudes. **Santé** : Bonne.

**VERSEAU** (21 janvier au 19 février).

**Chiffre** : 8. **Cœur** : Faites preuve de gentillesse avec ceux qui vous entourent. Vous vivrez ainsi dans un climat très agréable. **Affaires** : Rien ne remplace l'expérience. C'est pourquoi on fera appel à vous dans une affaire délicate. **Santé** : Migraines possibles.

**POISSONS** (20 février au 20 mars).

**Chiffre** : 4. **Cœur** : Vos envies ne correspondent pas à celles de vos amis. Prenez un peu d'écart et vivez à votre rythme. **Affaires** : Un doute vous assaille. Peut-être est-il encore temps de faire marche arrière. **Santé** : Evitez de porter des choses trop lourdes.

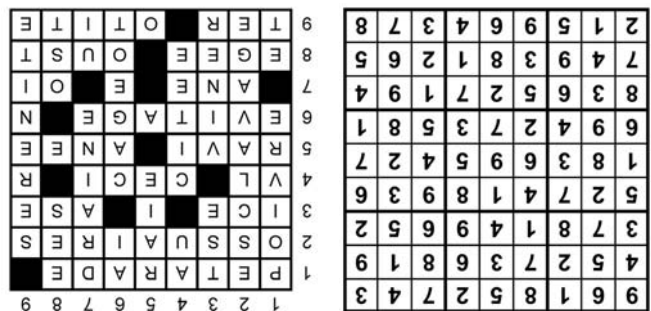
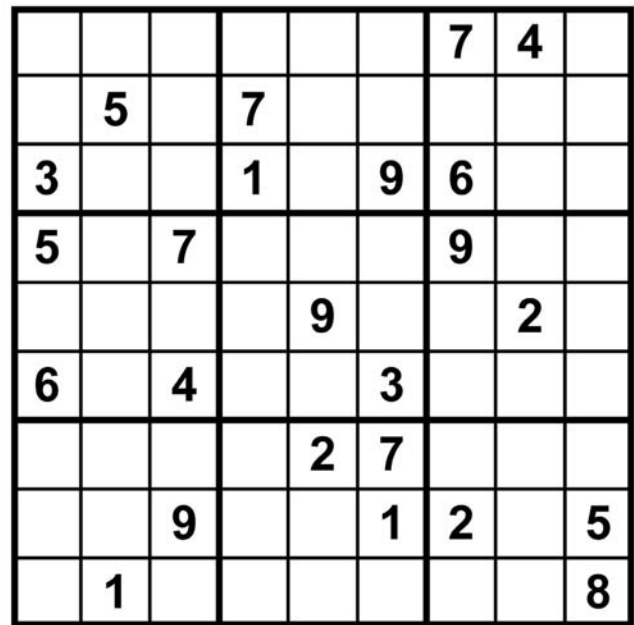


**Horizontalement**

- Bruit d'un vélomoteur.
- Lieux où on entasse des restes.
- Glace britannique. - Diastase.
- Bouts de vol. - Démonstratif.
- Heureux. - Charge.
- Changement de direction du cap d'un navire.
- Animal têtue. - Tête d'oie.
- Mer grecque. - Interjection.
- Rappel. - Mal d'oreille.

**Verticalement**

- Condiment. - Conjonction.
- Etat de soumission.
- Doublé, c'est un insecte dangereux. - Additionner d'alcool des moûts.
- Contracté. - Nommée.
- Poisson.
- Paresseux. - Panier.
- Pose un drain. - Diphtongue.
- Directions. - Vieux service.
- Tranquillité intérieure.



# A Settimana

32<sup>ème</sup> semaine de l'année

du 31 juillet au 6 août 2009

Les fêtes : le 31, Ignace de Layola - le 1<sup>er</sup>, Alphonse - le 2, Julien Eymard, Eusèbe - le 3, Lydie - le 4, Jean-Marie Vianney, Vianney - le 5, Abel - le 6, Transfiguration du Seigneur.

32<sup>esima</sup> settimana di l'annu

da u 31 Lughju a u 6 Aostu 2009

E feste : u 31, Gnaziu di Loyola - u 1, Alfonsu Maria - u 2, A Purzincula. Petru in Vinculi - u 3, Lida. Nicudemu - u 4, Ghjuvan Maria. Vianney - u 5, A Madonna di a Neve - u 6, Trasf. di Ghjesù Cristu.

## L'info insolite

### Heureuse progression

Si dans le nouveau **Parlement européen**, la moitié des 736 députés découvre l'hémicycle, un renouvellement record depuis 1979, il est surtout à remarquer qu'en trente ans, les femmes, qui représentaient 16% des eurodéputés en 1979, sont passées à 35% pour la législature 2009-2014. Les plus importantes délégations féminines viennent des pays du **Nord** avec 62% des élus finlandais, 56% des **Suédois**, 50% des **Estoniens**, 48% des **Néerlandais**. En bas de l'échelle, 79% des députés italiens sont des hommes.

### Populations affamées

Actuellement, en **Asie**, on dénombre plus de 642 millions de personnes qui sont sous-alimentées. Un chiffre qui représente une augmentation de 10,5% par rapport à 2008. Par ailleurs, dans les pays développés, 15 millions de personnes sont également concernées par ce problème, soit une augmentation de 15,4% en un an.

### Violence en hausse

Après quelques années de baisse, les vols avec violence ont augmenté de près de 7% dans le premier semestre de cette année. Quant aux voitures brûlées, «à l'occasion» de la **Fête Nationale**, on en comptait 317 le 14 juillet au matin pour l'**Ile-de-France** et la province, soit une hausse de 6,7% par rapport à l'an dernier.

### Enseignement

En **Europe**, dans la tranche d'âge des 25-34 ans, ce sont les **Chypriotes** qui ont le plus de diplômés de l'enseignement supérieur, avec

47% d'entre eux. Suivent les **Irlandais**, 44% ; les **Français**, 42% et les **Belges** 41%.

### Toujours trop d'armes...

Aux **Etats-Unis**, on a enregistré une hausse de 27% d'achats d'armes au premier trimestre de 2009. Après la victoire de **Barak Obama**, les ventes ont même fait un bond de 42%. Le président étant réputé pour son aversion pour les armes à feu, la peur des contrôles renforcés, s'ajoutant à une augmentation de la criminalité liée à la crise économique, aurait joué en partie dans ce phénomène.

## L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 2 août 2002**, en **Turquie**, en vue de pouvoir rallier l'**Union européenne**, les députés adoptaient la suppression de la peine de mort.

- **Le 3 août 2003**, au cours d'un voyage en avion, une **Camerounaise** accouchait à 10.000 mètres d'altitude. En hommage au passager - un chirurgien allemand - qui permit la naissance, le bébé allait se prénommer **Hans**.

- **Le 4 août 1937**, le paquebot «*Normandie*» traversait l'océan **Atlantique** en 3 jours et 22 heures.

- **Le 5 août 2002**, les **Etats-Unis** reconstituaient leurs réserves stratégiques de pétrole et rappelaient des réservistes en vue d'une prochaine guerre.

- **Le 6 août 2003**, aux **Etats-Unis**, l'**Eglise épiscopale**, une branche de l'**Eglise anglicane**, procédait à la nomination du premier évêque homosexuel.

- **Le 7 août 1961**, le cosmonaute soviétique **Gherman Titov** retrouvait sa patrie après 17 révolutions autour de la Terre, à bord de «*Vostok II*», en 1 jour, 1 heure et 18 minutes.

## VAGABONDAGE

Peut-être avez-vous connu le regretté **César Mattei** qui fut le propriétaire du grand hôtel «*Ile de Beauté*» du quartier de la gare de **Bastia**. Cuisinier hors-pair, il était aussi un *macagneur* - né (selon la fameuse «*gymnastique*» bastiaise) et ses «*cacciate*» faisaient toujours mouche.

Se moquant de lui-même comme de ses concitoyens, il définissait ainsi le Bastiais : «*pègre génoise et bourgeoisie florentine*».

*O figlioli chi piulate !*

Je ne sais plus où j'ai lu cette réflexion d'un prof au sujet d'un élève peu doué, mais elle m'a toujours amusé :

«*Il était tellement nul qu'il faisait des fautes d'orthographe même à l'oral*».

La rigueur, je peux admettre (et encore, en faisant un effort) que l'on écrive en langue corse la forme du verbe être «*hè*» («*hé andatu*») !

Mais je ne puis concevoir que l'on écrive «*c'he*» pour «*c'e*», ou alors, au lieu d'aller à **Barchetta**, nous irons à **Barcetta**...

*Un'la possu pate !*

Lors d'un match de football espoirs **Suède-Italie**, le second but des transalpins fut marqué par leur avant-centre **Acquafresca**. Inutile de dire que ce fut pour les «*primavera*» qui jouaient à dix une véritable jouvence...

Ah, que je vous dise aussi qu'**Acquafresca** fut par la suite remplacé par **Ranocchia**. Ainsi l'eau fraîche et la grenouille firent-elles le bonheur de l'**Italie**.

Quittons l'eau pour le vin. **Bordeaux** fut la capitale mondiale du vin lors du fameux Vinexpo. **Italie, Espagne, Chili, Argentine, Suède, Biélorussie, Brésil, Madagascar**... : tous ces pays savent qu'*in vino veritas*...

Mais la **Corse** est bien présente dans cette sorte de joutes avec un beau stand et une qualité reconnue.

*Bravi o figlioli !*

Toussaint Lenziani

## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €     6 MOIS : 32 €     Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

L'INFORMATEUR  
Corse Nouvelle  
Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

# Balade à Montreux

## Pour un autre festival de jazz

43<sup>ème</sup> édition pour le MJF et toujours autant de stars au tour du lac Léman, à l'invitation de Claude Nobs et de son équipe. Dès le 3 juillet, les choses sérieuses commencent avec la « Fiesta Latina ». Pour notre part, nous avons retenu en priorité la soirée blues, le 12 - ça ne s'invente pas- avec le maître BB King. En ce dimanche après-midi ensoleillé, les stands qui jalonnent la promenade sont bondés de festivaliers. En contre-bas du bâtiment, le groupe Nolosé propose une musique avec une succession d'invités. Le panneau « Sold Out » trône depuis un moment sur le devant de la billetterie pour accéder à l'auditorium Stravinsky, où doit se produire BB King.

A vingt heures ce lieu central du festival est plus que bien garni. **Claude Nobs** annonce la soirée et laisse la place à **Sweet Georgia Brown**. Il y a 6 mois, cette «Mama» blonde traînait encore ses guêtres et sa voix dans le métro newyorkais. Aujourd'hui, récupérée par la Jazz **Foundation of America**, elle est à l'affiche d'un des plus prestigieux festivals de jazz européen. «Je suis là pour vous ce soir et je veux vous rendre heureux», lance-t-elle en guise d'introduction. En compagnie de **Greg Lewis** (org), **Stew Cutler** (g), **Ruben Austin** (b), **Warren Grant** (dm) et **Adrian Cunningham** (s), elle place la barre du blues bien haut. Elle prêche l'amour avec conviction et le public succombe à sa complainte, tout comme son saxo, qui se met à ses genoux. Avec elle, «**Everyday I Have the Blues**» devient incontournable. **Sweet Georgia Brown** obtient un succès bien mérité tant sa prestation est remplie de conviction. «**Raise your hands, je veux vous aimer mais seulement un homme**», lance-t-elle encore à son public. **Mrs BB King**, comme elle aime se faire surnommer quitte la scène les yeux remplis de larmes, très heureuse d'avoir été conviée à la fête. La soirée blues se poursuit avec **Susanne Tedeschi**, une belle blonde, talons hauts et robe noire courte à paillettes. Surprenant pour une guitariste, mais le lieu impose une certaine élégance. Le line up ressemble étrangement au précédent, une guitare en plus et **Susanne Tedeschi** donne le meilleur d'elle-même pour atteindre le niveau de SGB, ce qu'elle justifie tout à fait ici. Elle s'en tire mieux dans les parties instrumentales que vocales, tandis que **Dave Yoke** se fait applaudir lorsqu'il intervient sur sa **Gibson SG**. Avec le métier, la chanteuse aux airs de **Diana Krall**, «blues» bien son public. Le temps de se rafraîchir et d'organiser une vente aux enchères pour la **fondation de Montreux** et le «band» de **BB King** prend possession de la scène. Deux saxopho-

nes et deux trompettes se conjuguent à une rythmique musclée (org, b, dm, g). Le ton est donné : **Blues Boy** ne va pas faire dans le blues rustique. Ses partenaires enflamment la salle et quand le maître du blues arrive sur scène dans son costume pétillant, une sorte de magie enveloppe l'assistance. Le natif d'**Ita Bena** s'assied sur sa chaise, rappelle son âge et son mauvais anglais et attaque les cordes de sa **Lucille**. Tout n'est pas parfait, mais l'émotion est telle que l'on fait l'impasse sur les imperfections. La musique qu'il délivre transpire le blues, tandis que ses partenaires lui construisent un écrin étincelant. Les standards défilent, accompagnés de commentaires. Le set se termine et voilà notre maître des lieux qui se retrouve en compagnie de **Mrs BB King**, alias **Sweet Georgia Brown**, **Susanne Tedeschi**, mais encore **George Benson**, **George Duke**, **Rachelle Ferrell**, **Lee Ritenour** et même **Grace Jones** venus jammer avec le roi du blues. Un moment de pure magie comme seul le festival suisse peut proposer. Le lendemain (13) au **petit palais**, devant un parterre comble, **BB King** délivre une master class d'anthologie avec force distribution de médiateurs. Le soir-même **Benson**, **Ferrell** et **Duke** sont programmés à l'auditorium **Stravinsky**. **George Duke** expliquant au cours de sa conférence de presse ouverte au public, et démonstration à l'appui, que le blues, le jazz et le funk ne font qu'un. À nouveau, la salle affiche complet. Pour notre part, nous descendons les escaliers du **Miles Davis Hall**.



**Ayekoo**, un groupe de percussionnistes, entame la soirée. Puis c'est au tour de **Kenny «Babyface» Edmonds** de recevoir une superbe ovation du public. Justifié, ce succès ? Il y a parfois des réussites qui ne s'expliquent pas. Enfin, vers minuit, l'égérie du rock sixties, **Marianne Faithfull** s'empare de la scène. Entourée de neuf musiciens, dont deux guitaristes et un organisateur, la chanteuse débute son concert par les titres de **Easy Come, Easy Go**, son dernier album («**Children of Stone**»).

Ses accompagnateurs sont assis, ce qui donne à la représentation un côté classique et décalé par rapport à l'image rock de l'artiste. Mais la voix, toujours aussi mystérieuse, est bien là. Puis elle passe à «**Broken English**», un de ses morceaux fétiches. Le son est bon et les vibrations suivent. Petit à petit, elle remonte le cours de son histoire musicale avec «**Sister Morphine**» et «**As Tears Go By**» de 1965. Le public est ravi. Pas d'étincelles, pas de déhanchement au cours de ce show, mais une émotion à double sens que **Marianne Faithfull** apprécie à sa juste valeur. La soirée est finie et dehors sur l'espace vert dédié à «**Music in the Park**», un groupe de rap expose ses idées devant un autre type de public. Les dernières saucisses cuisent sur le brasero, les derniers Mojitos sont servis et retour à **Vevey**. Demain (14) l'ambiance sera autre sur les bords du **lac Léman** avec **Betty Lavette**, les **Blind Boys of Alabama**, **Solomon Burke**, **McCoy Tyner**, **John Scofield** et **Chucho Valdés**, excusez du peu. Cet endroit magique, où le jazz sert de moteur à l'activité touristique, atteste que la note bleue, même si elle invite des modes d'expression voisins, joue un rôle incontournable dans l'univers musical et surtout reste la référence pour un très grand nombre de musiciens.



COURSE PEDESTRE DE MONTAGNE 20 KM

# l'Oriente

*à ma fille...*

courez

pour

**ADRIEN**



Adrien est un petit garçon malade qui vit à Ajaccio, et qui a besoin de vous !

Participer à l'Oriente c'est l'aider dans son combat contre la maladie.

# Ghisoni

## le 09 Août 2009

Renseignements & Inscriptions : 06 18 39 32 70 / 06 11 73 95 85 [www.santamariaccia.com](http://www.santamariaccia.com)

